



SEANCE DU 1er MARS 2010

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2009 278
2. Chablais Agglo – Présentation du dossier..... 281
3. Plan d'aménagement détaillé du Crochetan - présentation et approbation du plan 301
4. Domaine des Portes du Soleil – Approbation des plans d'aménagement détaillés et modification du plan de zones de la commune de Monthey 322
5. Réponse au postulat de Mme Sandrine Desponds portant sur le fonctionnement des colonies de vacances..... 326
6. Réponse au postulat de Mme Patricia Casays sur une aide financière ciblée pour la rentrée scolaire et les activités sportives 331
7. Réponse à la question de M. Christian Mayor portant sur les charges de la scolarité professionnelle extra-cantonale 334
8. Divers 336

A. Modification de l'ordre du jour, points retirés :

Point 3 Rapport de la commission de Gestion concernant le fonctionnement des « Services Industriels & Développement durable »

Point 6 Adaptation des tarifs de l'eau potable par rapport au budget

Point 10 Réponse à la question de Mme Evelyne Bezat portant sur le cadastre des sites pollués et la planification de ceux-ci



- B. Corrections apportées au procès-verbal du Conseil général du 14 décembre 2009, interventions de M. F. Mariétan :

Feuille n°231, ligne 6, ajouter "une chute quelque peu inattendue"; ligne 26, supprimer la virgule après confortable

Feuille n°232, ligne 34, remplacer "le principe qu'il est admis, cela reste ..." par "le principe de la PCP est admis mais son application reste..."

Feuille n°233, ligne 5, supprimer "aujourd'hui"; ligne 7, supprimer "je vous donne un exemple"; ligne 8, supprimer "c'est quelque chose que je peux entendre"; ligne 12, ajouter ... après "fait que"; ligne 19-20, supprimer "qui est typiquement un objet"; ligne 24 remplacer ces partenaires par nos partenaires

Feuille n°254, intervention de M. F. Mariétan, réponse à M. D. Cachat, ligne 4, remplacer moment-là par moment; ligne 5, remplacer ces fonctions par des fonctions; ligne 16, remplacer "de faire les états généraux" par "est de faire non pas les états généraux"

Feuille n°256, ligne 21, remplacer des directives par les directives; ligne 42, ajouter ct. après 08.

Feuille n°257, ligne 1, remplacer ces débats par les débats; ligne 22-23, remplacer "qui sont dans leur droit qui" par "qui certes sont dans leur droit mais qui"; ligne 29, supprimer "de ce référendum"; ligne 31, remplacer "Ces 30 mois" par "C'est 30 mois"

Feuille n°268, ligne 5, remplacer Vigolo par M. Vigolo; ligne 9 remplacer "qui est prévu" par "à effectuer"

Feuille n°272, ligne 14, remplacer "On en saura" par "On en saura plus"



1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2009

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Bonsoir Mesdames et Messieurs. J'ouvre la séance du Conseil général du 1er mars 2010.

Je salue la présence du Président de la Municipalité, des conseillers communaux et généraux, M. Frédéric Borloz, Syndic de la Ville d'Aigle, de M. Georges Mariétan, secrétaire régional de l'OIDC, de M. César Conforti, du bureau TEAM +, du responsable de la salle M. Leutwiler, de Mesdames et Messieurs de la presse et du public.

La convocation vous a été adressée le 29 janvier 2010, le Conseil général a donc été convoqué dans les délais.

La parole est à notre secrétaire pour l'appel nominatif.

Présents : 56 conseillers généraux.

Excusés : Mme Myriam Fianchini, M. José Gomez, M. Jérémy Lumière, M. André Rey.

S'est excusé directement au secrétariat du Bureau : M. Sylvain Défago, vice-président du Conseil général pour la première heure de séance. Il sera remplacé par Mme Fabienne Rime, membre du Bureau.

M. Ribeiro nous quittera pour raison professionnelle vers 21h30. Il sera remplacé par M. Martenet comme chef de groupe.

Je constate que le quorum est atteint, nous pouvons donc valablement délibérer.

M. Widmer est excusé pour la Municipalité pour raison maladie.

Le Bureau du Conseil général, en séance commune avec les chefs de groupe du 9 février 2010, a pris les décisions suivantes :

1. Proposition au Conseil général de la proposition d'une troisième commission permanente du Conseil général dénommée Chablais Agglo. Cette proposition sera mise à l'ordre du jour de la séance du 3 mai 2010 et, si acceptation, les sept membres et les sept suppléants de la future commission seront directement élus.
2. Demande au Président, M. Mariétan, de la constitution d'une délégation de trois membres du Conseil municipal en charge du dossier Chablais Agglo.

Mesdames et Messieurs, souhaitez-vous vous exprimer en ce qui concerne ces points ?

Pas de prise de parole.

De plus, le Bureau, en séance du 9 février 2010 et par voie de circulation, a pris les décisions suivantes :

1. Le règlement du Conseil général date du 7 octobre 2002. Il doit être révisé en accord avec la loi sur les communes du canton du Valais du 5 février 2004. Le Bureau a donc demandé au Conseil municipal de préparer un projet de règlement. Une commission ad hoc sera constituée dès que le Bureau sera en possession du projet.



2. Modification de l'ordre du jour; suppression du point 3: Rapport de la commission de gestion concernant le fonctionnement des « Services Industriels & Développement durable » Le rapport de la commission de gestion est en finalisation cette semaine ou la semaine prochaine. Pour permettre l'étude dans un temps raisonnable de ce document par les conseillers généraux, le Bureau a décidé, sur demande de la commission de gestion, et d'entente avec la Municipalité, de reporter cet objet à la prochaine séance du Conseil général.
3. Modification de l'ordre du jour; suppression du point 6: Adaptation des tarifs de l'eau potable par rapport au budget. Le Bureau avait demandé à la commission de gestion de rapporter sur cet objet. Après une première analyse, la commission de gestion a émis l'avis qu'il faille étudier l'objet dans sa globalité (dette et tarifs) et proposer la constitution d'une commission ad hoc. De plus, le règlement date de 1969 et doit aussi être révisé. Cet objet demande donc une étude supplémentaire. Après consultation, la Municipalité est d'accord avec cette prise de position et le renvoi de cet objet.
4. Modification de l'ordre du jour; suppression du point 10: Réponse à la question de Mme Evelyne Bezat portant sur le cadastre des sites pollués et la planification de ceux-ci. Sur demande du Municipal en charge du dossier, et après consultation de Mme Bezat, décision de reporter ce point. En effet, M. Coppey souhaite présenter un dossier détaillé concernant cet objet à la commission Energie et ensuite une synthèse au Conseil général lors d'une prochaine séance.

Le nouvel ordre du jour se présente donc comme suit :

1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2010.
2. Chablais Agglo – Présentation du dossier.
3. Plan d'aménagement détaillé du Crochetan - présentation et approbation du plan.
4. Domaine des Portes du Soleil – Approbation des plans d'aménagement détaillés et modification du plan de zones de la commune de Monthey
5. Réponse au postulat de Mme Sandrine Desponds portant sur le fonctionnement des colonies de vacances.
6. Réponse au postulat de Mme Patricia Casays sur une aide financière ciblée pour la rentrée scolaire et les activités sportives.
7. Réponse à la question de M. Christian Mayor portant sur les charges de la scolarité professionnelle extra-cantonale.
8. Divers.



Mesdames et Messieurs, souhaitez-vous vous exprimer en ce qui concerne ces points ?

Pas de prise de parole.

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2009.

La parole est au Conseil général.

Pas de prise de parole?

Le procès-verbal du 14 décembre 2009 est accepté à l'unanimité.

Je remercie la secrétaire, Mme Franz, ainsi que Mme Delphine Vannay pour la rédaction du protocole.

Comme d'habitude, le protocole ainsi que les rapports seront publiés sur le site web de la ville de Monthey.



2. Chablais Agglo – Présentation du dossier

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Suite à l'intervention du groupe PLR, par M. Didier Cachat, le Bureau a mis l'objet Chablais Agglo à l'ordre du jour de cette séance.

Le Bureau a aussi entrepris des investigations de préparation du dossier et conduit deux séances de consultation avec les chefs de groupe et une séance avec le Président du Conseil municipal, dans le but de définir précisément le contenu et les intervenants pour la présentation du dossier Chablais Agglo.

M. Antoine Lattion, préfet du district de Monthey, étant retenu ce soir à l'assemblée primaire de Troistorrens, pour le vote sur la planification du domaine des Portes du Soleil, nous avons le plaisir d'accueillir le Syndic d'Aigle et membre du Comité de pilotage de Chablais Agglo, M. Frédéric Borloz.

M. Borloz nous fera l'introduction du dossier, ensuite M. César Conforti, du Bureau TEAM +, mandaté par le COPIL (Comité de Pilotage Chablais Agglo) pour faire l'étude complète du projet, nous présentera le projet en lui-même.

M. Borloz devant nous quitter vers 20h-20h15 pour un autre engagement, ce sera M. Georges Mariétan, secrétaire régional de l'OIDC, qui nous proposera une synthèse et une conclusion.

Le Bureau a prévu ensuite une partie questions-réponses.

Je vous rappelle que la présentation de ce soir est une présentation du dossier Chablais Agglo au Conseil général. Ce n'est donc pas un débat sur ce projet. Nous aurons tous le loisir d'y revenir au cours des prochaines séances du Conseil général.

La parole est à M. Borloz.

Intervention de M. F. Borloz, Syndic de la Ville d'Aigle

Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, je suis particulièrement impressionné d'être devant vous ce soir, Conseil communal deux fois plus grand que celui de la ville d'Aigle que j'ai le plaisir et la charge de présider depuis 2006. On m'a demandé de faire une petite introduction sur l'Agglo. J'ai quelques diapos que je vais vous présenter. Mais, avant, j'aimerais vous faire part de trois constats que l'on a faits sans se consulter au préalable, à Monthey et à Aigle, avant 2007, date à laquelle a démarré ce projet d'agglomération.

Le premier constat : nous nous trouvons dans une croisée de développements importants entre l'Italie, la France et la Suisse. Cela n'est pas nouveau, mais géographique. Mais quand même, il faut constater que les choses ont changé autour de nous. Les frontières sont tombées. Les gens peuvent maintenant travailler plus facilement dans un pays comme dans l'autre. Dès lors, cela modifie aussi l'attrait de notre région par rapport à cet axe international.

Le deuxième constat : notre région se développe qu'on le veuille ou non. Les choses sont là. Les zones à bâtir sont existantes. Les investisseurs sont venus. Nous l'avons vécu dans nos communes respectives.

Le troisième constat: notre région court des risques qui sont identifiés. On augmente le nombre d'habitants avec le risque qu'on n'augmente pas le nombre d'emplois en proportion, ce qui peut nous conduire à être tous des cités-dortoirs. Ensuite, si on ne trouve pas de logements ni de terrains industriels pour implanter



des entreprises à l'extérieur, on viendra chez nous, mais par dépit et non par intérêts propres. Enfin, que le territoire est en train d'être occupé de manière non coordonnée c'est-à-dire de manière anarchique.

Ces trois constats nous ont conduits finalement en 2007 à entreprendre rapidement un projet d'agglomération dont je vais vous décrire maintenant quelques éléments. La politique des agglomérations de la Confédération date de 2001. Cela concerne principalement les questions liées au trafic avec une répartition cantons-communes que nous avons votée en 2004. Il y a eu, à ce moment-là, par la Confédération, un fond d'infrastructure qui comptait 20 milliards. Il était réparti, dans un premier temps, en trois tiers (pas tout à fait égaux) : le premier destiné à terminer le grand programme des routes nationales, le deuxième destiné à éliminer les goulets d'étranglement à l'entrée des localités et le troisième destiné à un grand projet, celui des agglomérations suisses.

Il se trouve que, entre deux, la Confédération a décidé que les goulets d'étranglement et les routes nationales concernaient aussi les transports publics, ce qui fait que ce n'est plus trois tiers, mais quatre quarts qui se sont partagés ces 20 milliards, y compris une partie pour les transports publics.

Le solde à disposition aujourd'hui est d'environ 1,93 milliards pour la Suisse. Cela peut paraître beaucoup, mais il faut bien mettre cela en relation avec les projets pharaoniques de certains grands cantons. Quand la Confédération a sorti son fond d'infrastructure et son plan sur les agglomérations, le canton de Zurich a fait deux propositions immédiates, une de 600 millions, l'autre de 800 millions, et a dit en même temps « nous on paiera notre part, on a l'argent ». Il est clair qu'on joue dans une configuration où on est très éloigné des pouvoirs de décision en ce qui concerne le Chablais.

Des conditions ont été mises en place pour assurer cela. Il faut, par exemple, une planification globale des transports. Il est vrai que les transports jouent un rôle prépondérant dans tous ces programmes d'agglomération. Cela doit respecter bien sûr les plans directeurs cantonaux. A titre d'exemple, un représentant des services respectifs, vaudois et valaisan, siège dans le cadre du comité de pilotage et, également siègent un conseiller d'Etat vaudois et un conseiller d'Etat valaisan. Il s'agit de mettre une balance entre les charges et les produits. Il n'y a pas d'investissements qui pourront être réalisés ou financés si, en parallèle, les charges qu'ils génèrent ne peuvent pas être maîtrisées. L'efficacité de chaque projet (par analogie à ce que je viens de dire) est bien entendu à mettre en avant avec une amélioration, par exemple, de la qualité du système de transport et un développement de l'organisation à l'intérieur du tissu bâti. C'est très important et c'est, en parallèle, une des préoccupations que nous avons, le mitage du territoire ou le développement anarchique que nous constatons. Une réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources, notamment énergétiques, c'est bien entendu toutes les thèses du développement durable qui pèsent normalement sur tout le projet d'agglomération avec une préoccupation liée également à l'accroissement de la sécurité et du trafic.

Dans les dates, il y a eu quelques phases préliminaires que j'ai envie d'appeler inconscientes. Pas inconscientes parce qu'elles n'étaient pas réfléchies, mais simplement parce qu'on ne pensait pas, à ce moment-là, que cela allait nous conduire à mettre en place un projet d'agglomération en tant que tel. Mais, d'abord en 2004, les transports publics et l'OIDC sortent une étude stratégique des transports. En 2007, il y a la mise sur pied par l'OIDC d'un comité de pilotage



régional pour la troisième correction du Rhône. Ces deux travaux participatifs ont mis en évidence l'interaction de nos régions vaudoises et valaisannes.

2007 est l'année où, finalement, l'OIDC (parce que c'est de là que vient l'initiative de lancer ce projet d'agglomération) mandate un bureau pour faire une étude préliminaire de faisabilité qui conclue avec un rapport favorable pour essayer de participer au grand fond d'infrastructure des agglomérations suisses. A partir de là, les groupes de travail ont commencé à siéger dans un périmètre établi de la manière suivante: d'abord les communes valaisannes de Collombey, de Massongex et de Monthey et, les communes vaudoises d'Ollon, de Bex et d'Aigle. Aurait pu participer à ce projet d'agglomération la commune de Troistorrens qui n'a pas souhaité suivre ce projet. N'était pas prévue initialement la commune de Bex qui elle, en revanche, a souhaité participer à ce projet. Il faut savoir que, à ce stade, la Confédération a émis des lignes directrices assez strictes et qu'elle nous a finalement imposé les périmètres d'agglomération par rapport à des éléments statistiques de gens et de déplacement de la population. Il a fallu rencontrer les responsables de la Confédération pour les convaincre que si une commune ne veut pas participer, il est normal qu'on ne l'oblige pas et que si une commune veut y participer (il y a des raisons quand même fondamentalement intéressantes pour qu'elle y participe), qu'elle puisse rejoindre le bateau. Il est intéressant, à ce stade, de préciser que la commune de Monthey et la commune d'Aigle sont quand même un petit peu (ce n'est pas pour se vanter que je dirais cela) les moteurs. Il y a une raison à cela. La particularité de ces deux communes (M. Conforti me corrigera peut-être si mes chiffres ne sont pas tout à fait exacts. J'ai vu l'autre jour qu'on n'avait pas tout à fait les mêmes) est que nous sommes les deux seules communes du projet d'agglomération, voire même du Chablais dans son entier, vaudois et valaisan, qui avons plus de l'équivalent de la moitié de la population en emploi. Je crois que c'est 56% sur Monthey et 54% sur Aigle. C'est la particularité de ces deux communes. Vous ne retrouvez pas cela sur la commune de Collombey ni sur la commune de Bex, même que ces deux dernières ont un développement industriel et commercial qui est en apparence important, mais avec un nombre d'emplois qui est inférieur. Je crois, de mémoire, qu'ils sont aux environs de 35% d'emplois par rapport à la population.

Quelques chiffres intéressants aussi qui nous ont motivés, c'est le nombre d'habitants dans le cadre de l'agglomération. On voit que dans les communes concernées, on passe de 37'000 à 47'000 en 18 ans, ce qui a pour conséquence dans la première décennie une augmentation de 8,5% des habitants, mais dans la deuxième partie (les 8 années qui ont suivi) une augmentation de 12% des habitants soit, 1,5% en moyenne par année. C'est encore en train de croître. La commune d'Aigle (j'ai vu les chiffres avant de venir) c'est une augmentation de 3% de la population l'année dernière et de 3% l'année précédente. Je crois savoir que c'est également le cas de la commune de Monthey. En pourcentage de la population, la répartition dans les communes concernées dans le cadre du projet de l'Agglo, en gros, cela fait 22'000 personnes pour la partie vaudoise et 24'000 personnes pour la partie valaisanne.

On m'avait demandé d'être bref, j'espère que je l'ai été. J'arrive gentiment au dernier slide que je voulais vous montrer. Nous ne sommes pas non plus dans l'attente d'hypothétiques projets. Dans le cadre de ce projet d'agglomération, on a finalement déjà commencé et renforcé nos collaborations entre Monthey et Aigle. Il y a des actions qui sont, il est vrai, plus visibles que d'autres. Pour l'instant, ce sont



des actions de travail qui doivent porter leurs fruits au travers du projet d'agglomération. Il y a quelques éléments aussi concrets qu'on essaie de mettre en place. Par exemple, au niveau culturel, on essaie de faire en sorte que nos populations respectives, voire la population de l'agglomération, s'approprient la culture de son voisin. Cela nous semble être quelque chose d'extrêmement important. On ne fait pas une agglomération sans que les gens apprennent à se connaître aussi. Et puis, une action plus forte dans le cadre de la mobilité douce, sera entreprise cet automne avec la participation des communes de l'agglomération.

Les objectifs clairement énoncés dans le cadre de ce projet d'agglomération sont affichés dernière nous : anticiper et organiser le développement de notre région et de notre territoire, renforcer le rôle des villes de Monthey et Aigle comme pôles ou bi pôles de notre région, de définir une politique de mobilité cohérente (qu'elle soit douce ou nécessite des infrastructures plus importantes) et arrêter une stratégie de développement par étapes, ceci pour laisser à ceux qui nous suivent un instrument qui permettra de gérer le développement qui, comme je le répète encore une fois, est en train d'arriver chez nous et nous préoccupe et qui concerne la population bien au-delà des problèmes d'infrastructures, parce que lorsque la population augmente, Mesdames, Messieurs, on trouve toujours des solutions pour régler le problème des infrastructures, des services, etc. Par contre, les problèmes sociaux au sens large du terme sont beaucoup plus préoccupants pour maintenir une qualité de vie la plus élevée et la meilleure possible dans notre coin de pays magnifique puisqu'on y habite.

Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président, Monsieur le Président de la Ville, voilà les propos que je voulais vous tenir. Merci beaucoup de m'avoir permis de m'exprimer devant vous. J'espère que dans ces prochains mois et ces prochaines années, vous vous passionnerez autant que nous pour ce projet d'agglomération. Merci beaucoup de votre attention.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Je remercie M. Borloz pour sa présentation et sa disponibilité et lui souhaite une bonne fin de soirée.

Intervention de M. F. Borloz, Syndic de la Ville d'Aigle

Je passe la parole à M. Georges Mariétan pour des aspects plus techniques sur l'agglomération.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

D'accord. Alors avant M. Conforti, je passe la parole à M. G. Mariétan.

Intervention de M. G. Mariétan, secrétaire régional de l'OIDC

Monsieur le Président de l'Assemblée, Mesdames, Messieurs, j'en profite surtout pour faire passer au tableau ce que M. Borloz a annoncé, c'est-à-dire les objectifs qu'il a commentés très rapidement.

J'en arrive directement à la présentation du pilotage de notre projet. Vous avez entendu M. Borloz. Je dirais que c'est une présence symbolique très forte de retrouver le Syndic d'Aigle devant le législatif de Monthey pour expliquer la motivation de ces deux chefs-lieux, en particulier Aigle et Monthey, à coopérer et à travailler ensemble pour gérer en commun un territoire en copropriété. Je viens ici pour témoigner que non seulement il peut y avoir des liens fraternels entre plusieurs acteurs de ce grand projet d'agglomération, mais il y a surtout une



volonté d'avoir une vision commune et une action concertée, qui est le prolongement du développement régional que nous avons vécu dans le Chablais depuis maintenant bientôt 30 ans. La grande question, qu'il y a au bout du compte et dont on n'a pas tout de suite la réponse, est celle de la gouvernance de ce projet d'agglomération. C'est là que vous tous, nous tous, les habitants de la région, mais surtout les habitants et les élus de ces six communes auront à définir ce que sera cette gouvernance. Il y a également des étapes à franchir et, c'est ce que j'aimerais montrer avant que M. Conforti présente le contenu même de ce projet au stade où il est actuellement. Il y a donc des étapes à franchir et, pour cela, nous avons commencé par mettre en place un pilotage. J'indiquerai après le processus participatif qui est prévu pour les mois à venir, en gros, pour l'année à venir qui est vraiment l'année charnière d'ici le printemps 2011 où nous aurons un rapport qui sera prêt à être déposé. J'indiquerai également un petit peu le planning des principales échéances à venir.

Je commence tout d'abord par ce comité de pilotage, présidé par Antoine Lattion, qui regroupe les six présidents et syndics, dont évidemment le Président de la Ville de Monthey, les deux présidents de l'association régionale, M. Lattion et Mme Oguey pour le Chablais vaudois, et les deux conseillers d'Etat, M. Cina et M. Mermoud. C'est eux qui prennent toutes les décisions. Il y a également une organisation autour d'un groupe technique, que j'ai l'honneur de présider, qui a pour mission de préparer ces dossiers et de soumettre finalement toutes les propositions au comité de pilotage. Nous avons dans ce groupe technique mon collègue du Chablais vaudois, M. Anderegg, les représentants des cantons de Vaud et du Valais pour les trois services qui sont réellement concernés par les domaines de ce projet d'agglomération, c'est-à-dire aménagement du territoire, mobilité et transports et économie. Nous avons également, avec ces personnes des cantons, les responsables techniques des communes en l'occurrence, pour la commune de Monthey, M. David Vigolo. Nous nous retrouvons donc une quinzaine de personnes à suivre ce dossier de manière assez intense, en s'appuyant spécialement sur le bureau du groupe technique. Nous nous retrouvons avec les coordinateurs des services cantonaux, les secrétaires régionaux, valaisans et vaudois du Chablais et les deux responsables d'urbanisme des deux principales communes, M. Vigolo pour la ville de Monthey et M. Kaehr du Service d'Urbanisme d'Aigle. Finalement le travail, parce qu'il y a évidemment un travail intense qui doit être fait, est le fait de M. Conforti qui est à la tête du bureau TEAM + avec son collaborateur M. Giezendanner et également M. Quincerot, chargé de communication avec lequel nous avons préparé un travail de communication qui va surtout porter ses fruits au courant de cette année 2010 et 2011.

J'en arrive au processus participatif. Je passe donc rapidement sur la constitution de ces groupes que je viens de commenter. J'en arrive au processus participatif qui est, à mon avis, celui qui doit vous intéresser le plus puisque c'est à ce stade que, progressivement, les élus et la population doivent s'impliquer. Nous avons commencé par une étude de faisabilité en 2007 déposée à la Confédération pour faire reconnaître le projet dans son intention. Nous avons ensuite établi une charte d'intention que les communes ont adoptée par leur exécutif. Chaque municipalité, en date du mois de juin 2008, a adopté cette charte. Il y a un travail de préparation du diagnostic, l'inventaire de la situation, qui a été fait dans le courant de 2009 en particulier. Une consolidation du diagnostic est en train de se faire. Nous sommes dans cette phase là avec le début d'un travail d'information générale qui nous amène en particulier à se présenter aux législatifs communaux. La



commune de Monthey est la première à connaître cet exercice. Nous serons dans deux semaines à Collombey-Muraz et nous faisons la tournée des autres communes jusqu'au mois de juin. Nous sommes, à ce moment-là, dans une phase qui va nous permettre de préparer les orientations stratégiques, phase très délicate avec des choix d'orientations stratégiques qui devraient être prêts d'ici l'été avec un débat sur les orientations stratégiques, qui devra prendre des formes encore à discuter, mais en particulier nous prévoyons de faire un atelier ouvert aux élus et aux acteurs économiques dans le courant du mois de juin, puis un grand forum public vers le mois de septembre.

J'en arrive donc à la question du planning. C'est évidemment un peu loin pour que vous puissiez déceler le détail, mais si vous regardez les trois grandes parties de l'année 2009-2010-2011, vous voyez qu'au milieu de l'année 2010 vous avez les couleurs les plus visibles en jaune et rouge qui marquent toute l'élaboration du projet de territoire, les infrastructures de transports qui sont structurantes, les infrastructures ferroviaires en particulier, et puis toute une liste de mesures qui doivent être définies et ceci dans le courant de 2010, de manière à ce que ce projet puisse ensuite être préparé et discuté au niveau des conseils municipaux au début de l'année 2011, avec des consultations publiques qui sont prévues pour 2011, puis mise au point du projet et la rédaction du rapport final qui devrait avoir lieu au printemps 2011 avec validation formelle dans les communes et les cantons si possible en juin 2011, de manière à ce que du côté vaudois en particulier on puisse mener ce processus dans la législature qui est en cours puisque vous le savez certainement les communes vaudoises arrivent en terme de législature en juin 2011.

Quelques échéances importantes que je voulais vous remettre sous les yeux, de manière à ce que vous puissiez sentir aussi à quels moments vous devrez suivre avec plus d'attention l'évolution de ce dossier. En juin 2010, d'ici 3 ou 4 mois maximum, aura lieu un atelier-débat avec les élus et les acteurs économiques, en septembre 2010 aura lieu un forum économique qui sera organisé par Aigle et régions et se fera à Aigle. Ensuite en octobre 2010, il y aura la remise du rapport intermédiaire à la Confédération, printemps 2011 remise du rapport final, validation par les communes et les cantons, et en juin 2011, dépôt du dossier à la Confédération.

Vous avez comme cela en mains les éléments qui vous permettent de cerner le travail qui a été préparé. Il est évident qu'en quelques mots il n'est pas possible de tout vous dire. Vous en apprendrez encore davantage avec les informations que va vous donner M. Conforti. On est au début d'un processus qui devient vraiment participatif. Je vous invite à le suivre de près. Je vous remercie de nous avoir donné l'occasion de vous le présenter ici sous cette forme et vous souhaite évidemment une bonne continuation.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci Monsieur Mariétan pour ces précisions. M. Conforti, pour la partie technique maintenant.

Intervention de M. C. Conforti, Bureau TEAM +

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, je vais vous présenter plus brièvement que prévu, puisque les précédents intervenants ont pris une bonne partie du temps qui m'était impartie, les éléments techniques essentiels du dossier à ce jour.



Vous avez ici un rappel très technique. Un projet d'agglomération est un projet de développement territorial. En gros, c'est un plan directeur qui s'étale sur plusieurs communes. C'est à la fois un projet d'aménagement du territoire et un projet de transport. Du point de vue des infrastructures, seules les infrastructures liées au transport peuvent être cofinancées par la Confédération, mais la Confédération exige que cela soit un projet complet coordonné transport et aménagement du territoire. M. le Syndic d'Aigle a dit tout à l'heure que, dans le cadre de l'agglomération et des collaborations où elles s'étendent sur d'autres domaines, le projet d'agglomération qui sera présenté à Berne se limitera stricto sensu à ces deux éléments : transport et aménagement du territoire. La Confédération a fixé un certain nombre d'exigences (je ne vais pas venir dans le détail) de base, c'est-à-dire des éléments qu'il faut remplir ou non et, ensuite des critères d'efficacité qu'elle va évaluer pour juger de la qualité du projet et, en fonction des notes qu'elle nous a attribuées, elle va donner une subvention plus ou moins importante à chacun des projets prévus. Je ne rentre pas dans le détail des exigences de bases. Les deux exigences principales, puisque les autres sont des exigences purement techniques, sont : une démarche participative (c'est-à-dire que les conseillers généraux, notamment les législatifs, la population, les groupes de pression peuvent être intégrés à la démarche) et le deuxième élément, une entité responsable, c'est le problème de la gouvernance qu'a évoqué tout à l'heure M. Mariétan ; la Confédération ne veut avoir qu'un seul interlocuteur. C'est d'autant plus important évidemment ici où il y a deux cantons qui sont concernés. Il y a certaines agglomérations où cette entité responsable a été incarnée par le canton. Ici, ce n'est évidemment pas possible.

Les critères d'efficacité, les éléments sur la base desquels le projet que je vais vous présenter maintenant, va être jugé. Ils sont au nombre de cinq. En fait, ils jugent vraiment quatre critères : l'amélioration de la qualité du système de transport, les mesures prises au point de vue du développement territorial (c'est là que se fait toute l'interaction avec l'aménagement du territoire), des aspects relatifs à la sécurité et les aspects liés à l'environnement. Les projets d'agglomération ont été planifiés en trois phases. Il y aura trois générations de projets d'agglomération. Il y a des agglomérations qui ont déposé leur projet fin 2007, en fin 2011, c'est le cas de notre agglomération et fin 2015, cela pourrait être des compléments mais je ne pense pas que les agglomérations présenteront leur projet avant fin 2011. Enfin, sur chacune de ces trois étapes, la Confédération a fait évoluer un petit peu ses exigences et elle en a introduit une supplémentaire pour les projets 2011 qui est celle relative à l'appréciation des coûts d'investissement (on ne sait pas encore très bien comment ils vont l'évaluer).

Quelques chiffres. M. le Syndic Borloz vous a parlé tout à l'heure des 6 milliards de francs qui sont à disposition pour les projets d'agglomérations. Ces 6 milliards servent à financer uniquement des investissements. Ils ne vont pas participer au financement des coûts d'exploitation des réseaux de transports publics par exemple, mais vont financer la construction de nouvelles lignes, la construction d'arrêts de bus, la construction d'aménagements de centres-villes ou de pistes cyclables. Ces 6 milliards serviront à financer des investissements qui seront pris en charge par la Confédération à raison de 30 à 50%. Aujourd'hui, on a vu que dans la première phase, ils ont financé, en gros, 35 à 40% des coûts d'investissement. Aujourd'hui, 5,2 de ces 6 milliards ont déjà été attribués aux grandes agglomérations. Il reste 800 millions, mais il faut aussi être au clair qu'il ne reste que des agglomérations de moindre importance en termes de quantité de



population. Vous avez ces chiffres ici. Ici sont les agglomérations qui ont bénéficié de la première tranche, des 5,2 milliards pour simplifier. Vous voyez que ce sont 26 agglomérations suisses qui représentent 4,5 millions d'habitants, soit les deux tiers de la population suisse. Les projets d'agglomération sont encore à l'étude. Il y en a quatre qui ont été refusés dans la première phase, ceux de Fribourg, Wil, Stans et Langenthal. Ces derniers peuvent évidemment représenter leur projet en 2011 avec les 13 agglomérations qui se sont annoncées auprès de la Confédération en déclarant qu'elles voudraient déposer un projet d'ici 2011. Parmi ces treize agglomérations, comme vous le voyez, il y a beaucoup d'agglomérations romandes et singulièrement beaucoup d'agglomérations valaisannes, puisque en fait dans le canton seule l'agglomération de Brig-Viège a présenté un projet en 2007 qui a été accepté et pour lequel cette agglomération touchera des subventions de l'ordre de 6 millions de francs. Le projet d'agglomération de Sierre et du Chablais sont en phase d'étude et en route pour présenter un projet fin 2011. Le projet d'agglomération de Sion vient de débiter et en est aux phases d'études préalables, ce qui a été fait dans l'agglomération du Chablais entre 2004 et 2006. L'agglomération de Martigny, ville isolée même à la Confédération pas seulement en Valais, peut élaborer un projet d'agglomération a priori toute seule. Pour l'instant, elle s'est annoncée auprès de la Confédération.

Je passe rapidement sur ce qui vous a été présenté tout à l'heure, c'est-à-dire les travaux qui ont déjà été réalisés.

Voici comment votre projet va être élaboré. D'abord, il y a deux éléments. On va d'abord travailler parallèlement les éléments d'aménagement du territoire, de paysage, d'environnement et de transport. Le deuxième élément, nous allons partir du général, avec une analyse de base de certains constats qui vont vous être présentés tout de suite, pour arriver à un concept général d'aménagement qui va être validé par le comité de pilotage, qui va aboutir à un projet général (qui reste encore au niveau des grandes lignes) et qui va être à nouveau validé par le comité de pilotage. Ensuite, on définira les mesures qui seront soumises à la Confédération pour le financement.

Les constats généraux : je vais aussi aller assez vite puisque que ce sont des éléments que vous connaissez. Le premier est la situation particulière de l'agglomération. Un élément de base dans l'agglomération : en général, une agglomération en Suisse est une ville qui s'est développée avec des communes périphériques qui se sont développées essentiellement dans des vocations résidentielles ou d'activités qui, à terme, ont commencé à se développer les unes contre les autres et qui finalement n'ont créé plus qu'une seule agglomération au sens strict du terme.

Ici, on est dans un cas un peu particulier puisqu'on a deux agglomérations de facto. On a la ville d'Aigle avec la partie vaudoise qui, elle, est restée à aménager avec plusieurs bourgades. Sur Monthey, il est clair que là on a la structure de l'agglomération. Collombey et Muraz sont venus peu à peu s'agglomérer à la ville de Monthey. En fait, on est dans un concept d'agglomération, puisque que c'est sur cette base là qu'on présente le projet à la Confédération, mais structurellement c'est une agglomération particulière. Vous le verrez plus tard, on a énormément de terres agricoles en plein centre de l'agglomération. Cela doit évidemment être traité d'une manière particulière.

L'autre élément est la situation. On est, d'une part, à proximité immédiate de très grands centres économiques. On a toute la Riviera et la ville de Lausanne ainsi que



la région genevoise. D'autre part, on est à l'entrée du Valais. Par rapport à cette situation, on constate, M. le Syndic Borloz l'a dit aussi, une forte pression, une demande particulière, liées aux activités qui sont dans ces secteurs.

Le deuxième élément qui va être développé dans le cadre de cette agglomération du Chablais, c'est qu'on est situé au centre d'une région. Le Chablais doit s'appuyer sur le développement de cette agglomération.

Hypothèse d'évolution : toute à l'heure on vous a parlé de 46'000 habitants. On prend là en compte les habitants de la commune d'Ollon complètement, alors que le projet d'agglomération ne traite que la partie de plaine, c'est-à-dire qu'aujourd'hui on a 42'000 habitants dans l'agglomération du Chablais. L'objectif est de passer à 54'000 habitants d'ici une quinzaine d'années. Le projet sur lequel on va se fixer est de 54'000 habitants pour 2025. Ces valeurs sont basées sur un mélange entre les estimations de la Confédération (qui sont largement en dessous), les tendances observées dans les cantons de Vaud et du Valais (qui sont à peu près dans ces valeurs) et les tendances observées ces dernières années dans le Chablais proprement dit (qui sont légèrement au dessus).

Du point de vue des emplois, on a dit tout à l'heure qu'à Monthey et à Aigle on avait plus d'un emploi pour deux habitants. Ce n'est pas le cas dans le Chablais et, même dans l'agglomération, on a une diminution ces dernières années. On avait 46,7 emplois pour 100 habitants en 1995. On n'est plus qu'à 43,8 emplois en 2005 et peut-être un petit peu en dessous aujourd'hui. On voit qu'on a une région qui tend à se développer dans un sens plus résidentiel que d'activités. Il y a une volonté claire de la part de l'agglomération de maintenir le taux actuel d'emplois et d'éviter cette érosion du nombre d'emplois par rapport au nombre d'habitants. Tout cela nous amène à une volonté d'arriver à un objectif en 2025 de 5'000 emplois supplémentaires. Là, il y a aussi une différence d'approche. Autant on voit que dans le domaine des habitants il n'y a pas beaucoup de problème pour les faire venir dans la région, justement liée avec les zones d'activités voisines. Pour ce qui est des emplois, il y a un travail à faire pour pouvoir continuer à offrir un nombre d'emplois proportionnel aux nombres d'habitants qui s'installent. Ici juste une petite image qui montre la différence entre les cantons de Vaud et Valais. Vous avez dans le canton de Vaud 4 emplois pour 10 habitants, alors qu'en Valais, il y en a 4,7 par habitant. On a une beaucoup plus forte proportion d'emploi du côté valaisan, essentiellement due au pôle industriel de Monthey.

Pour l'urbanisation, je vous ai parlé tout à l'heure de ces 12'000 habitants. Le projet d'agglomération doit définir un projet de territoire. On doit avoir une démarche volontariste pour l'implantation de ces habitants dans les différents secteurs de l'agglomération. On a fait un projet qui se base sur un développement linéaire entre ces différentes communes pour la moitié de ces 12'000 habitants donc pour les 6'000 prochains. Les 6'000 suivants seront répartis entre les deux villes d'Aigle et de Monthey, subsidiairement entre les communes de Collombey-Muraz et de Bex. Cela signifie un plus fort poids vers les villes et vers les centres existants.

Par rapport à ces éléments, il y a des analyses de capacité qui ont été faites. Ces dernières ont montré que si on avait une capacité à peu près suffisante dans les quatre communes de Massongex, Collombey-Muraz, Ollon et Bex, on voyait qu'à Monthey et à Aigle, si on veut obtenir ce résultat, on a, aujourd'hui, une capacité des plans de zone qui est insuffisante pour accueillir les habitants et les emplois qui sont prévus. Par rapport à cela, il y a des capacités à créer à Aigle et à Monthey de



l'ordre de 3'000 à 4'000 habitants à chaque fois. Ces capacités doivent être évidemment créées par un principe de densification et non plus par un principe d'étalement d'urbanisation.

Du point de vue des activités, on constate qu'on a une très forte surcapacité, mais qui n'est pas au bon endroit. Aujourd'hui, on a 2 millions de mètres carrés disponibles seulement dans les zones industrielles de Collombey et d'Aigle. C'est évidemment beaucoup de places de travail potentielles, mais ce n'est pas dans ce domaine industriel qu'il y a de la demande aujourd'hui malheureusement. Il faut donc réorienter ces demandes d'emplois dans d'autres secteurs. Le deuxième élément est qu'on constate en plus que ces zones industrielles, si elles ont la spécificité d'offrir ces surcapacités qui sont très intéressantes, parce qu'en Suisse on n'a nulle part de telles entités d'un seul tenant encore disponibles, elles sont situées dans un milieu peut-être pas particulièrement attractif pour certains types d'activités.

L'agriculture, j'en ai parlé. On voit sur cette image l'importance des terrains agricoles. Vous avez en bleu les secteurs agricoles qui sont attractifs du point de vue de l'exploitation. À part cela, il y a encore des secteurs agricoles, entourés d'orange, pour lesquels il y a des améliorations à apporter. Pour les autres, ce sont des secteurs qui sont, aujourd'hui, attractifs.

Pour la mobilité, on constate qu'on a une très forte activité locale. Vous avez ici l'exemple pour l'ensemble de l'agglomération : un habitant sur deux dans l'agglomération travaille dans la commune où il habite. Cela montre qu'on a un fort potentiel pour le développement de la mobilité douce. Il est clair que là il y aura un accent qui sera mis sur le projet d'agglomération. Pour Monthey, c'est encore plus : six habitants sur dix travaillent dans la ville de Monthey. Ici vous avez les pôles, les destinations, à l'extérieur de l'agglomération. Là, on voit le fort poids du district de Monthey, de la Riviera et de la ville de Lausanne. Il y a quelques éléments liés à la fréquentation des transports publics qui montrent qu'on utilise beaucoup plus les transports publics pour se rendre à Lausanne ou sur la Riviera quand on habite Aigle que quand on habite Monthey. Ceci est normal vu que la liaison est bien meilleure. C'est aussi cela qui va ensuite orienter le projet d'agglomération vers une amélioration de la liaison ferroviaire entre Monthey et Aigle.

Pour les infrastructures routières, il y a quelques compléments qui sont planifiés. Il y a quelques problèmes de circulation à l'entrée de Monthey qui vont devoir être traités. Du point de vue des transports publics, toutes les communes sont desservies, par contre les liaisons ne sont pas forcément au bon endroit et pas forcément entre les bonnes communes. Pour ce qui concerne la mobilité douce, il y a un effort important à faire dans les différentes villes. Des travaux sont d'ailleurs déjà en cours. Il y a une liaison interrégionale qui ira le long du Rhône. Du point de vue du paysage, les éléments principaux ont aussi été mis en évidence. Pour l'environnement, on a mis en évidence qu'il y avait trois éléments principaux, d'une part les nuisances liées à l'autoroute et à la voie de chemin de fer, qui concernent d'ailleurs plutôt la partie vaudoise, des nuisances liées aux zones d'activités qui sont plutôt des nuisances air que des nuisances bruit et le traitement de Rhône 3 qui aura des conséquences importantes.

Tous ces éléments sont finalement des éléments de constat qui ont conduit au projet que je vais vous présenter. Les objectifs ont été donnés, mais plus spécifiquement du point de vue de l'aménagement du territoire, l'objectif est de densifier les centres des communes, notamment les centres de Monthey et Aigle,



c'est de requalifier la grande zone d'activité interrégionale à laquelle il faut trouver une nouvelle vocation. Un objectif général de valorisation du cadre de vie que cela soit dans les villages ou dans les villes, lié aussi aux espaces verts. Enfin, un système de transports performant qui est basé sur deux axes, d'une part une amélioration de la liaison Monthey-Aigle (quelques informations ont officiellement fuité ce matin à ce sujet), d'autre part le deuxième objectif est de desservir l'ensemble de l'agglomération. Aujourd'hui, l'agglomération n'est pas Monthey et Aigle, mais bien l'ensemble des six communes. Il y a une volonté d'améliorer la desserte de l'ensemble de l'agglomération.

Les scénarios de développement tels qu'ils sont proposés aujourd'hui : je vous ai dit qu'on commençait par l'aménagement du territoire qui nous amène au projet de transport. On a imaginé un certain nombre de scénarios. Le premier scénario est de dire qu'on continue à urbaniser les communes un petit peu comme on urbanise aujourd'hui c'est-à-dire qu'on développe vers l'extérieur quand on n'a plus de capacité à bâtir dans les zones à bâtir, on crée de nouvelles zones en périphérie. Vous voyez ici ces zones jaunes qui représentent le territoire, qui continue à s'étendre, qui n'est pas forcément bien desservi par les transports publics, qui créent des encombrements au niveau de la circulation routière, qui permet la création de pôles commerciaux périphériques.

Le deuxième scénario répond stricto sensu aux objectifs de la Confédération. Que veulent dire ces objectifs de la Confédération ? On développe dans des secteurs qui sont bien desservis par les transports publics, c'est-à-dire qu'ici on se met tous ensemble et on ne développe plus qu'Aigle et Bex. On bloque le développement ailleurs et on finit de remplir les zones, mais on ne va pas plus loin au niveau des zones existantes. Cela nous donne un petit peu ce scénario. Vous voyez qu'on densifie fortement Aigle et Bex (éléments rouges que vous voyez). Pour le reste, on essaie de s'en tenir aux limites à bâtir sans effort particulier de densification. Ce scénario correspond aux objectifs de la Confédération, mais le problème c'est que finalement, on a toujours un peu plus de la moitié de l'agglomération qui est située autour du pôle montheyan et pour lequel on n'a pas d'investissement significatif puisqu'on a décidé de développer ailleurs.

Cela nous a mené au troisième scénario qui est celui qu'on va proposer au comité de pilotage de la fin du mois de mars, qui dit ce que je vous ai expliqué tout à l'heure c'est-à-dire qu'on développe Aigle et Monthey en priorité et que dans ces deux entités, on identifie des pôles de développement prioritaires, qui figurent ici en rouge pour Monthey, situé au centre-ville, le long de l'Avenue de la Gare à proximité de la gare et puis autour du secteur Giovanola où il y a aussi des capacités de développement sur la commune voisine de Collombey.

Parallèlement à ces différents scénarios et j'en terminerai là, au grand soulagement du Président j'imagine, il y a la problématique de la liaison ferroviaire entre Monthey et Aigle. Aujourd'hui, le projet d'agglomération est cette réorganisation de l'urbanisation, du point de vue du transport trois pôles de développement, une liaison forte de qualité entre Monthey et Aigle, un réseau de transports publics réorganisé au niveau de la région qui dessert l'ensemble des 6 communes et un réseau de mobilité douce à l'intérieur des communes et pour les communes proches entre elles (par exemple Monthey et Collombey-Muraz). Ici, vous avez la présentation des trois variantes qui sont aujourd'hui à l'étude.

La première variante est une amélioration de la liaison AOMC. Vous l'avez peut-être entendu aujourd'hui à la radio. Il y a eu une conférence de presse ce matin. Cette



liaison prévoit une réduction du temps de parcours entre Monthey et Aigle. L'objectif est un parcours de 10 minutes par rapport aux 19 minutes actuelles, ce qui représente à peu près la moitié. Le deuxième élément fort de cette proposition est de relier directement la ligne AOMC à la gare CFF de Monthey. Ici, vous avez une des deux variantes qui est étudiée et qui prévoit de court-circuiter le village d'Ollon, de passer par le pied de la colline d'Ollon et ensuite, à l'endroit où la ligne AOMC coupe la ligne CFF, de se rabattre sur le tracé de la ligne CFF, de venir à la gare de Monthey, ensuite de retourner sur Val d'Illiez sur la gare AOMC actuelle en longeant l'avenue de la Gare. Il est possible aussi qu'il y ait des variantes de tracés à travers Monthey qui doivent être étudiées. Voici la première variante qui est proposée. Il y a une alternative à Ollon : au lieu de passer par le pied de la colline passerait par le long des voies CFF. C'est essentiellement un problème technique qui ne change pas grand-chose à la problématique de cette variante.

La deuxième variante, qui est à l'étude, ne touche pas à l'AOMC. On continue à l'utiliser comme une ligne régionale. Pour revenir sur cette première variante, elle a aussi l'avantage de réduire le temps de parcours entre Aigle et Monthey, pas seulement pour les habitants de Monthey, mais aussi pour tous ceux de Val d'Illiez. Si on fait en 10 minutes Monthey-Aigle et qu'on est relié à l'AOMC, on gagne aussi 10 minutes depuis Champéry, Troistorrents et Val d'Illiez. La deuxième variante ne touche pas à l'AOMC. On reste finalement à la desserte actuelle pour l'AOMC, par contre on crée une liaison directe Aigle-Monthey qui passe à travers la zone industrielle de Collombey-Aigle, qui utilise les infrastructures CFF existantes marchandises de Tamoil. Là, on a une bonne partie des infrastructures qui existent sur le côté vaudois. Il faut créer un pont. Ensuite, on vient se connecter sur le réseau du canton. Cette variante a un avantage, elle permettrait de créer une gare dans la zone industrielle et de desservir de manière ferroviaire cette zone industrielle. Evidemment, du point de vue de la construction, cela est plus complexe. Ce n'est pas seulement l'amélioration d'une ligne existante, mais la création d'une infrastructure complète qui doit ensuite s'interconnecter au réseau CFF.

Il y a une troisième variante qui est aussi examinée actuellement et vise à couper au plus court entre la ligne du Simplon et la ligne du Tonkin. Elle utiliserait les infrastructures de Cargo qui sont prévues d'être faites à côté de la CIBA et qui permettraient de revenir vers la gare de Monthey. Evidemment, dans ce cas-là dans l'autre sens.

Aujourd'hui, on est aux phases d'analyse de ces différentes variantes qui sont à un niveau de détail différente entre elles. Pour l'instant, on est en train d'essayer d'harmoniser tout cela. Ces différentes variantes vont être comparées sur la base des critères à retenir par la Confédération. Ce qu'elles apportent du point de vue de l'urbanisation (par exemple, une variante dessert peut-être mieux la zone industrielle ou une autre dessert peut-être mieux l'ensemble des communes), du point de vue de l'efficacité des transports, du temps de parcours, du point de vue de l'environnement (est-ce qu'il y a des atteintes nouvelles ou des problèmes majeurs, par exemple en longeant le site Tamoil), du point de vue de la faisabilité des coûts (évidemment que les variantes ne sont pas équivalentes) et des aspects sociaux institutionnels (créer une nouvelle liaison peut en mettre en danger une autre). Tous ces éléments doivent, à ce stade, être évalués. Voilà, j'en ai fini. Je crois que le planning a été largement présenté tout à l'heure. Je vous remercie.



Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci Monsieur Conforti. Je crois que vous avez largement bien été informés.

La parole est au Conseil général. Qui veut poser des questions ?

Intervention de M. Jean-Michel Rouiller (PDC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, j'ai une petite question à notre président de ville. En début de l'année 2009, une commission a été mise en place concernant l'étude de la circulation de tout le secteur de Monthey, où est-ce qu'on en est ? Est-ce cela continue ou est-ce qu'on remet tout en question par rapport à l'Agglo ? Est-ce que je pourrais avoir une petite précision par rapport à cela ?

Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité

Effectivement, cette commission qui a été mise en place n'a pas réellement fonctionné parce que, dans l'intervalle, un petit peu en parallèle, s'est mise en place, sous l'égide de Gessimo, à travers là aussi, une commission ad hoc qui a en charge le mandat d'étudier tout le développement qui contourne le site. Ce qui se passe maintenant, très rapidement puisqu'on est un peu bousculé par les événements. Tout le monde aura bien compris qu'entre la petite Ceinture, le début projeté des travaux, Trollietta, le chauffage à distance et la problématique qui nous tombe maintenant dessus avec la liaison entre les deux gares, il y a une certaine remise en question de tout cela. En parallèle, dans le cadre de l'analyse du dossier Giovanola, un mandat a été étendu à la commission Giovanola pour examiner un tout petit peu l'ensemble de la problématique des transports. Le Conseil municipal s'accorde lundi prochain une journée « Brainstorming » pour faire un pot pourri de l'ensemble de cette problématique. Nous devons très rapidement, vu l'urgence de ces situations, agir. Quand M. Conforti a surfé sur l'information qui a été donnée ce matin par le Syndic d'Aigle, nous connaissions ce rapport depuis quelques semaines seulement. Il est évident que cela interpelle très fortement la ville. A ce niveau-là, nous sommes confrontés à une problématique qui est très simple parce que je crois pouvoir dire, entre ces murs, que c'est nous qui avons donné l'impulsion pour que cette liaison directe Monthey-Aigle soit considérée comme l'enjeu emblématique de l'Agglo. Aujourd'hui, le résultat de cette première analyse démontre qu'on aboutit à une liaison qui nous convient bien, mais qui n'est pas sans soulever un problème crucial en termes de circulation au centre-ville. Tout ce que je peux vous dire c'est que les choses se mettent en place, mais on est, du moins qu'on puisse dire, bousculé par les événements. D'un autre côté, c'est peut-être aussi un privilège pour nous, pour vous, puisque nous sommes véritablement en train, à travers les prochaines orientations que l'on doit prendre, de dessiner la ville de, au moins, la prochaine génération.

Intervention de M. Didier Cachat (PLR)

Monsieur le Président, Messieurs les membres de la Municipalité, Messieurs les intervenants, merci pour cette présentation. J'ai quand même une petite remarque parce que, finalement, on se retrouve toujours à Monthey dans deux cas de figures : soit cela traîne et rien ne se passe, soit on se retrouve à un moment où il faut tout faire dans les trois mois qui suivent. Dans le cas présent, il y a les deux situations qui se passent. Il me semble qu'on avait assez essayé de presser le citron pour qu'en 2007 on puisse déjà présenter un projet, ce qui n'a pas été fait. Maintenant, on se retrouve de nouveau dans l'urgence. Ici, quand on sait que la gouvernance est un problème et que dans trois mois on devra déjà décider de



quelle option (qui, à mon avis, est déjà plus ou moins décidée) va-t-on prendre. Je vous affirme que les membres de ce Conseil n'ont pas envie de ne pas en faire partie de cette gouvernance d'une manière comme d'une autre. J'ose affirmer au nom de tout le monde ici qu'on veut être partie prenante et qu'on se réjouit de faire partie de cette discussion qui aura lieu au mois de juin. On espère déjà même avant pour pouvoir en faire quelque chose avec notre commission qu'on espère mettre sur place au mois de mai. Une question : qui paie ces études qui ont probablement des coûts ? Qui paie quoi et combien cela coûte ?

Intervention de M. G. Mariétan, secrétaire régional de l'OIDC

Alors bien sûr cela a un coût. Je n'ai pas voulu trop insister puisque nous avons pour l'instant une clé de répartition entre les communes qui prennent le 60% de leurs charges et les cantons qui prennent le 40%. Sur l'ensemble de l'opération qui est prévue jusqu'à mai 2011, nous sommes pour l'instant avec un coût global estimé à CHF 500'000. --. La participation des communes par habitant est équivalente en fonction du nombre d'habitants. Chacun paie le même montant. Je ne suis plus tout à fait sûr du chiffre, mais environ CHF 6. -- par habitant pour les 45'000 habitants qui représente environ le 60% du coût. Avec justement encore des discussions sur le budget 2011. Celui de 2010, on l'a arrêté pour l'instant à cette disposition-là. On se rend bien compte que si on veut aller vers plus de participation et de communication, les coûts vont certainement augmenter un petit peu. Je crois que c'est une volonté d'aller dans ce sens-là. On a vu l'atelier qui a été organisé en septembre, où on a invité tous les municipaux et les responsables des services des communes, a permis de bien travailler sur l'état de la situation afin d'échanger des points de vue qui peuvent quand même être assez différents puisque les éclairages surtout sont très différents selon qu'on vienne d'une commune ou d'une autre et d'un canton ou de l'autre. On s'aperçoit que cet atelier a été productif dans ce sens-là, mais il a aussi un coût parce qu'on a des experts qui doivent les préparer et y participer, il y a des rapports sont faits. Je peux rassurer dans ce sens-là M. Didier Cachat sur le fait qu'il y aura volonté de participation et maîtrise des coûts dans la mesure du possible.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci, une autre question ?

Intervention de M. Gilles Cottet (PDC)

Peut-il être envisagé ou envisageable que d'autres communes rejoignent notre Agglo à partir de 2011 ?

Intervention de M. G. Mariétan, secrétaire régional de l'OIDC

Selon les critères de la Confédération, au départ, c'était assez restrictif et il semblait qu'on ne pourrait en tout cas pas faire bénéficier ces communes de soutiens financiers. Il semble selon les directives qui viennent d'être produites qu'il y a quelques adaptations possibles, mais il faut être conscient que c'est un processus qui devra être discuté et négocié avec les cantons, la Confédération et les communes qui sont actuellement en charge de ce projet d'Agglo. Il n'y aura en tout cas pas de changement jusqu'en 2011 avec l'équipe qui est actuellement en place, par contre une discussion sera envisageable, mais sans trop s'engager sur le fait qu'on puisse faire participer la Confédération financièrement à des projets pour d'autres communes. En revanche, dans la participation à l'évolution du dossier il est clair que les autres communes vont être associées. Nous avons, par exemple,



demain une séance d'information pour l'ensemble des 29 communes du Chablais. Elles auront l'occasion d'y contribuer et le comité même de la région du Chablais est pour l'instant l'organe qui pilote le projet. Cela donne donc la possibilité à ces communes de rester dans la course. Je profite pour préciser, parce qu'il me semble que cela a été omis tout à l'heure par M. Borloz, que dans les communes qui ont demandé à faire partie de l'Agglo, il y avait non seulement Bex, mais aussi Ollon. Ces deux communes n'étaient pas dans le périmètre des statistiques fédérales et il a paru souhaitable à l'ensemble des communes et aux comités de la région de les intégrer.

Intervention de M. Roland Dousse (EPM)

J'aurais une question à M. Conforti. Vous nous avez déclaré : « nous définirons les mesures qui seront soumises à la Confédération ». Vous me semblez ne pas vous fixer de limite. À mon avis, c'est très motivant !

Intervention de M. C. Conforti, Bureau TEAM +

Je vais peut-être revenir sur la méthodologie. Le concept général, M. Cachat l'a dit, les principales lignes ont été définies, maintenant les différentes décisions doivent être prises par rapport aux différentes options. Quant aux principales infrastructures, là aussi on n'aura pas une grande marge de manœuvre. Cependant, derrière cela, on doit présenter à la Confédération des mesures concrètes identifiées localement, quasiment au stade de l'avant-projet puisqu'il faut être capable d'évaluer les coûts (en tout cas au stade du projet préalable). Ce sont ces mesures qui seront définies ultérieurement. Dans le sens motivant, je ne sais pas si vous voulez dire qu'on pourrait y mettre tout et n'importe quoi. Ce n'est pas le cas justement puisque la Confédération définit clairement le type de mesures qu'elle subventionnerait. Evidemment, on peut mettre d'autres mesures que celles qui sont subventionnées par la Confédération, mais ces mesures feraient partie du projet d'agglomération, c'est clair, mais seraient financées uniquement par les communes de l'agglomération, éventuellement par les cantons puisqu'ils n'ont pas encore défini leur mode de participation au projet d'agglomération. Mais, les mesures qui sont subventionnées par la Confédération sont relativement clairement définies. Il s'agit de toutes les mesures qui visent à l'amélioration du fonctionnement du réseau de transports publics, mais uniquement des mesures d'investissements. Cela peut aller jusqu'à l'aménagement d'arrêts de bus pour les petites mesures. Les grandes mesures sont celles d'infrastructures ferroviaires qui ont été données. Cela peut être des priorités de bus, des réaménagements de carrefours qui donnent des priorités aux bus. Ce sont toutes les mesures liées à la mobilité douce, aux deux roues, bandes cyclables, pistes cyclables. C'est le gros des mesures qui sont accordées en général dans les petites agglomérations. Ce sont des mesures qui visent à sécuriser le trafic, à l'exclusion des zones 30. Evidemment, cela limite bien. Dans les premiers projets qui ont été présentés en 2007, énormément d'agglomérations ont présenté des zones 30 en se disant qu'elles allaient se faire financer 30 à 50% du coût d'investissement de ces zones 30. La Confédération a, cette fois-ci, explicitement exclu l'aménagement de zones 30, de même qu'elle avait dans la première génération (il n'y a pas de raison à ce qu'elle change dans la deuxième) exclue toutes les routes qui ont moins de 10'000 véhicules. Cela veut dire qu'on doit les définir, mais qu'on sait à peu près le type de mesures qui peuvent être acceptées ou pas par la Confédération. Quand je dis « on », il faut être toujours clair que c'est les communes et les cantons concernés qui décideront. Nous, on ne fait que des propositions.



Intervention de M. Yannick Parvex (EPM)

Monsieur le Président, Messieurs, Madame de la Municipalité, j'aurais deux petits points à vous mettre en évidence. Le premier est que je remercie que trois des quatre variantes, qui étaient sur la table depuis deux ans, soient soumises ce soir. On les avait proposées avec M. Duchoud sans aucune réponse.

Deuxièmement, je pense qu'une commission Giovanola fasse l'analyse de la mobilité de la ville de Monthey n'est peut-être pas la meilleure des solutions, surtout qu'il y avait une commission mobilité. Actuellement, je crois qu'elle est chez M. Schaller. Je pense qu'une telle commission devrait, avec les membres de ce Conseil ou en tout cas des membres politiques, être remise sur pied. Merci.

Intervention de Mme Evelyne Bezat (GP)

Cela tombe bien puisque vous avez gardé ce dia-là. Ma question porte sur la méthodologie. Où intégrez-vous la démarche participative ?

Intervention de M. C. Conforti, Bureau TEAM +

On est en train d'élaborer le concept, mais il est clair que la partie constat-analyse est très technique. Il n'y a pas tellement d'appréciation possible à ce stade-là. Les objectifs sont, en gros, dictés par la Confédération. Il ne faut jamais oublier qu'on est dans un processus d'un projet qu'on doit soumettre à la Confédération, qui doit l'accepter. Il faut évidemment répondre à un certain nombre de critères. A partir du concept, il y a des marges de manœuvre. C'est au stade où on en est actuellement.

Intervention de Mme Evelyne Bezat (GP)

J'entends les démarches participatives autres que celles que font déjà les différents exécutifs des communes, liées peut-être à la population, aux groupes de pressions dont vous aviez parlés, et autres. C'est à partir de maintenant ?

Intervention de M. C. Conforti, Bureau TEAM +

Oui, à partir de maintenant.

Intervention de M. Eric Borgeaud (PLR)

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, chers collègues, chers intervenants, merci infiniment pour cette présentation. J'ai presque envie de dire « enfin nous pouvons voir ce qui se prépare au niveau de l'agglomération » ! Je rejoins bien sûr mes collègues pour dire « un projet pareil pour une agglomération telle qu'elle est dessinée, une ville comme Monthey, une charte signée en 2008, le 3 juillet 2008 sauf erreur, et, sur notre demande » qu'enfin on vient nous présenter ce projet ! Je trouve cela un petit peu dommage. Vous savez qu'à Monthey, plus les choses sont transparentes, bien expliquées à l'avance plus les choses peuvent mûrir et bien passer auprès des élus et de la population. Je trouve que c'était important d'avoir ces informations. Elles auraient dû venir un tout petit peu plus tôt. Si on peut avoir régulièrement des informations sur l'évolution de ce dossier, je pense que c'est très important. Si on n'avait pas fait la demande, je me demande quand est-ce qu'on aurait eu ces informations ? On voit qu'on arrive à la fin des délais et on a enfin ces informations aujourd'hui. Si tout à coup on doit voter sur un crédit ou sur certains éléments, on arrivera en nous disant « si vous ne votez pas dans un mois, les subventions vont tomber », comme cela se fait assez régulièrement. Je rejoins mon collègue Didier Cachat et je pense qu'on aurait pu anticiper un petit peu et nous présenter ce projet bien avant ou, du moins, les différentes étapes. J'espère que, dorénavant, on pourra avoir des informations sur



ce projet. Merci beaucoup aux intervenants. C'était très intéressant. J'ai juste une question. J'ai vu que des projets avaient été refusés. Je voulais savoir, d'une part si on sait pourquoi ces projets ont été refusés et, si par hasard le projet Monthey Agglo est refusé, y a-t-il une possibilité de se remettre dans la course, y a-t-il un troisième wagon de subvention? Comment cela va se passer en cas de problème avec cette agglomération ? Merci.

Intervention de M. C. Conforti, Bureau TEAM +

Pour la première remarque, je crois que le calendrier a été présenté. Il y a eu des études préliminaires qui ont commencé en 2005. C'est quand même un travail assez compliqué à mettre en œuvre parce que, au début, il faut obtenir l'approbation des différents partenaires. Je vous ai dit tout à l'heure que l'agglomération de Sion commençait aujourd'hui. Eux, ils vont vraiment devoir travailler au pas de charge et forcer les décisions. Il y a des agglomérations qui ont été présentées très rapidement et qui ont été acceptées, mais c'est quand même un processus qui doit un tout petit peu mûrir. Pour le cas de Monthey, le bureau TEAM + a été mandaté début 2009. Avec les propositions conceptuelles concernant les éléments sur lesquels il y a vraiment un choix qui peut être fait par les différentes communes et puis encore, toujours dans le cadre des exigences de la Confédération, quasiment les premières esquisses ont été faites à la fin de l'année passée. Le groupe technique a travaillé là-dessus à la fin de l'année passée et au début de cette année. Le comité de pilotage a été saisi des informations, qui vous ont été présentées aujourd'hui, le 4 février. Il est vrai qu'on est un peu en retard. On a encore deux ans jusqu'à la date limite du dépôt. Le dépôt formel doit être fait pour le 31 décembre. M. Mariétan vous a présenté un planning qui figure ici et qui veut qu'on ait tout fini à la fin juin par rapport aux objectifs électoraux vaudois. Mais, en fait, on a deux ans pour élaborer le projet. C'est assez court justement compte tenu de tous ces éléments de planification. Maintenant, sur les projets qui ont été refusés : il y a eu 30 projets déposés, 26 acceptés et 4 refusés. Quasiment les quatre projets ont été refusés car ils n'avaient pas rempli les exigences en matière d'aménagement du territoire. Trois projets n'avaient pas suffisamment réorganisé leur territoire selon les fameux objectifs du développement durable, environnement, social, économie. Ils n'avaient pas suffisamment mis en évidence l'économie de terrain, la volonté de ne plus avoir une extension vers l'extérieur, la volonté de densifier les centres-villes. Le quatrième était justement un problème de gouvernance. Il n'avait pas réussi à s'organiser du point de vue des décisions. La grande majorité des projets ont été acceptés. Vous mettez d'ailleurs le point sur un élément important, le fait que la Confédération a eu une démarche d'approbation des projets extrêmement transparente. Ce qui fait que tous ces projets sont publics, tous les rapports de la Confédération sont publics. On sait exactement, aujourd'hui, sur quels points les exigences doivent être remplies. Je crois que le risque que l'agglomération du Chablais rende un dossier insuffisant, je ne veux pas dire qu'il est relativement faible, mais il faudra que les communes et les cantons prennent les bonnes décisions et qu'ils satisfassent les objectifs. Je pense qu'on sera en mesure, au moment où on dépose le projet, de savoir si on a une chance ou pas. Si on ne remplit pas les exigences, il vaut mieux ne pas y aller tout de suite. Ensuite, a-t-on une chance de se représenter ? Bien sûr. Je vous ai dit tout à l'heure que les quatre projets allaient se représenter probablement. Evidemment que, comme aujourd'hui on connaît les règles, si on n'est pas en mesure de les mettre en œuvre pour fin 2011, je ne vois pas pourquoi on serait en mesure de les



mettre en œuvre pour fin 2015. Ce n'est pas un problème technique, mais vraiment un problème politique de décision. Un point peut-être encore sur lequel on n'a pas insisté, c'est que si le projet est déposé fin 2011, c'est pour des travaux qui pourront être réalisés entre 2015 et 2018. Autant on doit préparer rapidement le dossier, autant la Confédération a besoin d'une année pour examiner les projets du point de vue technique, il lui faut une année pour prendre les décisions au niveau du Parlement. On arrive maintenant fin 2009, ils ont approuvé les projets 2007. Ensuite, il faut mettre en place les conventions de prestations, etc. Si, par malheur, on n'arriverait pas à présenter un projet fin 2011 et qu'on le présenterait fin 2015, cela serait pour des travaux à réaliser à partir de 2019, donc on se place vraiment dans un échéancier assez lointain.

Intervention de Mme Sandrine Despods (GP)

J'aimerais juste savoir si on peut avoir quelques informations sur l'état d'avancement de la réflexion concernant la problématique de la gouvernance ? Là, on a parlé au niveau technique, mais cela me paraît quand même être un élément sur l'état d'avancement du projet qui est important.

Intervention de M. G. Mariétan, secrétaire régional de l'OIDC

Je vais apporter un élément de réponse et, au besoin, M. Conforti pourra peut-être aussi dire, sur la base notamment d'expériences faites dans d'autres projets d'agglomérations.

Nous avons très souvent discuté de la question. Nous sommes conscients que c'est un problème majeur. Nous ne voulons pas non plus escamoter ce problème et l'anticiper. Nous pensons que si nous mettons cela en primeur et qu'on ne fait que discuter de la question de la gouvernance, le dossier ne va pas avancer. Nous avons choisi de passer d'abord par un appel d'offres pour trouver un bureau compétent pour mener l'étude sur le plan technique, d'avancer avec ce bureau, d'assurer une coordination étroite avec les services des cantons, avec les communes concernées par leurs services techniques, ensuite avec les exécutifs communaux, puis après on va par étapes. On veut être à l'écoute. C'est le processus participatif qui finalement veut cela. Nous voulons faire en sorte que cette gouvernance corresponde bien à la réalité du terrain et qu'elle émane de la participation des différents acteurs. On en parle presque à chaque comité de pilotage pour dire « cette fois on sent bien qu'on va aller vers des problèmes de gouvernance » parce que, tant qu'il y a unanimité pour ce qu'on décide, cela se passe bien, mais on se rend bien compte qu'à un moment donné, il n'y aura pas unanimité et il faudra donc trouver des solutions. Il y aura donc des décisions à prendre qui contrarieront un certain nombre d'acteurs, un certain nombre de communes, etc. Ce que je peux vous dire c'est que nous nous sommes fixés une sorte d'échéancier pour cet automne où il faut que cette gouvernance soit réellement en place. Mais, c'est un objet que nous reprenons régulièrement. Nous en reparlons aussi en aparté à chaque occasion où on voit les expériences qui sont faites dans d'autres régions, dans d'autres projets d'agglomérations, en sachant que les communes doivent être au cœur de ce dispositif. Formellement, du point de vue de la Confédération, je dirais que ce sont plutôt les cantons qui sont les organes compétents. Je dirais que nous sommes peut-être un cas d'exception. Comme c'est un projet intercantonal, nous avons la possibilité de créer notre propre gouvernance, évidemment d'entente avec les deux cantons et à la différence quand même de la plupart d'autres projets qui sont quand même sous la tutelle des cantons. C'est tout l'enjeu et c'est intéressant. Je dirais qu'on peut peut-



être créer quelque chose qui est très stimulant pour les communes et notamment pour les plus grandes, comme la commune phare qui est celle de Monthey, mais en étant conscient qu'il faut le faire quand même en concertation et en intervenant à bon escient sans donner l'impression que c'est d'emblée quand on commence à faire simplement une analyse qu'on a déjà un pilote qui prend toutes les décisions et qui s'impose sur les autres parce qu'on est vraiment dans une agglomération par définition qui réunit plusieurs partenaires.

C'est une réponse qui peut-être n'est pas encore satisfaisante à l'heure actuelle, mais cela donne l'état d'esprit, à mon avis positif, sur le fait que cette gouvernance est prise très au sérieux et que le Chablais, par son expérience intercantonale qui date maintenant d'une trentaine d'années est à même de créer les bonnes conditions. De ce côté-là, les cantons et surtout la Confédération sont surpris de voir à quel point on a réussi à avancer dans le dossier sans trop de heurt parce que justement on a l'habitude de travailler ensemble. Sans vous faire de dessin, dès qu'on a lancé le projet, on a senti que certaines communes, notamment celle d'Ollon, se posaient mille questions sur ce qu'allait être ce projet d'agglomération. Elle n'était a priori pas membre de ce projet selon les critères de la Confédération et ils sentaient quand même qu'il y avait un enjeu considérable et qu'il fallait qu'ils soient partie prenante. On aurait pu peut-être imaginer des scénarios où les communes, qui correspondaient aux critères, dictent la marche à suivre sans autre. Là, il y a eu avec bonne intelligence, la possibilité d'intégrer la commune d'Ollon dans le processus en espérant qu'elle puisse y contribuer sans empêcher finalement un bon résultat. C'est un travail qui demande beaucoup de patience et de diplomatie. Je crois que l'on est en bonne voie. Comme M. César Conforti à de l'expérience dans d'autres projets, il va pouvoir peut-être faire quelques comparaisons.

Intervention de M. C. Conforti, Bureau Team +

Peut-être juste un complément : en fait, il y a deux étapes dans la gouvernance. La première partie est l'élaboration du projet. Là, on a déjà la structure. Il y a ce comité de pilotage, le groupe technique. Derrière, le projet va devoir être approuvé individuellement par chacune des communes, donc par les législatifs (les assemblées primaires, les Conseils généraux) et par le canton, là c'est de la compétence du Conseil d'Etat. Pour la gouvernance à ce stade, les choses sont à peu près en place. Simplement, la Confédération exige que, au moment du dépôt du dossier, on ait déjà défini le mode de fonctionnement pour la mise en œuvre du projet d'agglomération. C'est là, effectivement, que les choses en général se compliquent. A ce moment-là, on touche à deux domaines. Le premier domaine, celui des transports est relativement technique, les projets sont identifiés, la répartition des tâches entre les communes et les cantons va quasiment de soi (cela dépend de l'importance du projet selon sa localisation). C'est assez facile à régler. On touche à un autre domaine qui est l'aménagement du territoire. Aujourd'hui, l'aménagement du territoire est, d'une part de compétence communale (bien sûr qu'il y a des lois cadres au niveau de la Confédération et des cantons, mais c'est de compétence communale dans les deux cantons) et d'autre part, les bases légales cantonales ne sont pas les mêmes dans toute l'agglomération. Cela est vraiment un cas particulier parce qu'il y a très peu d'agglomérations intercantionales. Il y a en une ou deux autour de Zurich, mais qui sont déjà des agglomérations qui ont toujours travaillé ensemble.



Le dernier problème qui a été mis effectivement en évidence par M. Mariétan c'est que, aujourd'hui, on est dans un système hiérarchique (Confédération, cantons, communes). La Confédération a décidé d'introduire un échelon supplémentaire avec cette agglomération et de créer des liaisons directes théoriquement possibles entre la Confédération et les agglomérations. Il faut savoir que les cantons ont résisté. Ils s'y sont opposés à peu près partout. Ils ont dit que la Confédération n'a pas à discuter avec les l'agglomération. Partout, on a vu des cantons qui asseyaient de garder leurs prérogatives, même par rapport aux agglomérations qui avaient la volonté de s'organiser entre elles et de défendre leurs éléments.

Ici, je dirais qu'on a un petit peu de la chance parce que le canton du Valais est beaucoup plus ouvert que d'autres à laisser travailler les agglomérations. On a une deuxième chance car on est devant un état de fait, qui fait que les deux cantons vont être obligés d'admettre qu'il n'y a pas possibilité de travailler avec un canton. Donc, on est obligé de travailler avec une agglomération. Dans ce sens-là, on va certainement avoir une structure de gouvernance régionale, avec une sorte de comité d'agglomération qui, ensuite, va de nouveau déléguer aux communes les tâches locales, notamment en matière d'aménagement du territoire. On va définir des lignes directrices. Ensuite, les communes vont garder la maîtrise de l'élaboration des projets, de manière à ce que cela reste démocratique et proche des législatifs et de la population.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Plus de prise de parole? Si vous êtes d'accord, je clos ici le débat ou plutôt la présentation. Je remercie tous les intervenants pour la préparation et le travail de ce soir. Merci.

A la demande d'un certain nombre de conseillers généraux, je propose une pause de 10 minutes.



3. Plan d'aménagement détaillé du Crochetan - présentation et approbation du plan

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Le rapporteur de la commission d'Edilité et d'Urbanisme, Mme Bezat, va lire le préambule, quelques indications de son rapport et la conclusion du rapport que tous les conseillers généraux ont reçu le 20 février.

Nous passerons ensuite à l'entrée en matière et, si elle est acceptée, à la discussion de détail et au vote.

Le document de référence est le document «Règlement du Plan d'aménagement détaillé du Crochetan du 28 janvier 2010» ainsi que les deux plans annexés.

Madame Bezat, vous avez la parole.

Intervention d'Evelyne Bezat, rapporteur de la commission "Edilité et Urbanisme"

Merci beaucoup.

Introduction

La commission Edilité & Urbanisme du Conseil Général s'est réunie à trois reprises pour analyser le dossier proposé, soit le 23 novembre 2009, le 1er février et le 8 février 2010.

Lors de la dernière rencontre, étaient présents pour délibérer, Mesdames Emilie Chaperon et Evelyne Bezat, ainsi que Messieurs Gabriel Fabris, Pierre-Alain Martenet, Stéphane Mathez et Jean-Michel Rouiller.

La commission a bénéficié des explications apportées par Messieurs Benoît Schaller, Daniel Comte et David Vigolo. Elle tient à les remercier pour leur disponibilité et pour les réponses apportées aux nombreuses questions suscitées par le plan d'aménagement détaillé (PAD) du Crochetan.

Je vous saute donc le préambule vu que nous sommes peut-être un peu fatigués et pressés.

Plan d'aménagement détaillé du Crochetan

La commission tient à remercier le Conseil municipal d'avoir tenu compte de ses premières remarques dans son message du 28 janvier 2010 et dans la proposition de règlement amendé.

L'aménagement obligatoire des places de parc en sous-sol, la suppression de l'accès véhicules par la rue du Mabillon et la planification des cheminements piétonniers sont des mesures qui ont été unanimement saluées par la commission. Il n'en demeure pas moins que, pour cette dernière, de nombreuses incertitudes persistent quant au devenir du futur Parc du Crochetan :

- Des places de parc sont malgré tout planifiées en surface :
- -derrière le Théâtre et en liaison avec les futures constructions (dérogations prévues dans la nouvelle teneur de l'Art. 6).
- Interrogée à ce sujet, la Municipalité confirme qu'il pourrait s'agir de parcs pour des cars (2-3 emplacements) ainsi que de places isolées prévues pour déposer les clients du futur hôtel.
- D'après le plan, le secteur d'implantation des bâtiments, soit l'îlot « Parc du Crochetan », atteint une surface de plus de 3'500 m².



- Avec un indice d'occupation au sol (COS) de 0.5, le règlement autorise la construction d'un ou plusieurs bâtiments d'une surface totale de plus de 1'750 m² (p.ex. un édifice de 35m x 50m au sol).
- Ce, ou ces édifices pourront atteindre 4 niveaux.
- Malgré les intentions louables de la Municipalité, la commission n'a obtenu aucune garantie qu'un tel édifice ne sera pas un jour construit.
- Une fois le PAD accepté par le Conseil général, les décisions concernant les bâtiments seront entièrement du ressort du Conseil municipal, l'autorité compétente en matière d'aménagement du territoire. Seuls les bordiers et les organisations environnementales habilitées pourront éventuellement faire opposition à la mise à l'enquête du projet.
- La Municipalité n'a pas été en mesure de préciser le nombre de bâtiments prévus, ni la teneur exacte du futur projet hôtelier.
- La commune, en qualité de propriétaire du terrain, a la maîtrise du projet ; toutefois là aussi, aucune garantie n'a été apportée à la commission que la vente de la parcelle « îlot Parc du Crochetan » ne se fera pas un jour prochain, au profit d'un investisseur privé.
- Dès lors, il devient possible d'envisager la mise en place de clôtures privatives (haies, grillages, ...) autour du périmètre défini par « l'îlot Parc du Crochetan ».
- Que l'on songe aux chiens ou aux enfants déambulant dans le parc et qui vendraient troubler la quiétude des hôtes de l'hôtel ...
- La commission ne souhaite pas un tel cloisonnement dans une zone qui se veut un parc public.
- Plusieurs beaux arbres poussent actuellement sur le terrain du Crochetan ; or le règlement du PAD ne garantit aucunement leur maintien. Même les deux séquoias derrière le théâtre ne sont pas assurés d'être conservés. Les opposants ont obtenu « que dans la mesure du possible ils seront conservés », mais là encore aucune certitude.
- La construction de la Tonkinelle, bien que située dans le parc du Cinquantoux, n'a pas nécessité de PAD. Même si on refuse le secteur d'implantation des bâtiments, la commune, si elle reste propriétaire du terrain, a toujours la possibilité, en cas de besoin, de proposer la construction d'un bâtiment d'utilité publique.
- Enfin, si la ville de Monthey a assurément besoin d'un hôtel –cela l'ensemble de la commission en convient– est-on vraiment obligé d'en fixer l'emplacement au sein d'un des derniers grands espaces verts de la ville ? Depuis 2003, date de la rédaction du cahier des charges du concours du Crochetan, la ville n'a cessé de croître, la population atteint plus de 17'000 habitants et rares sont devenus les lieux publics de détente : le parc du Cinquantoux, les rives de la Vièze, le Crochetan.
- A une large majorité, la commission souhaite donc vivement l'aménagement prochain du parc du Crochetan, mais sans bâtiment d'aucune sorte.

Conclusion

Consciente de la valeur du Parc du Crochetan et face aux nombreuses incertitudes grevant les projets immobiliers de l'îlot « Parc du Crochetan », la commission se déclare, par 5 voix contre 1, pour l'acceptation du PAD du Crochetan, sous réserve



de modification du plan et de suppression des articles et paragraphes faisant référence aux constructions.

La commission invite donc l'assemblée à se rallier à ses conclusions et à approuver les modifications proposées.

Monthey, le 17 février 2010, Jean-Michel Rouiller président, Evelyne Bezat rapporteur.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci Madame le rapporteur.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Intervention de M. Didier Cachat (PLR)

Cet objet a alimenté notre discussion et notre réflexion.

D'un côté, il semble important que le Conseil général puisse avoir un certain contrôle sur les projets et les réalisations de la Municipalité et ne soit pas mis devant le fait accompli comme dans le projet de l'Artisane 2. Deuxièmement, la perte d'un espace vert au centre ville peut être dommageable, même si à Monthey en cinq minutes on est en forêt ou au bord d'un cours d'eau. Troisièmement, est-il nécessaire et indispensable d'offrir cet espace, qui pourrait être notre héritage aux générations futures, à des investisseurs privés ?

De l'autre côté, nous comprenons la volonté de la Municipalité d'être prête à démarrer un projet dans les plus brefs délais, comme le veut l'économie actuellement. Malgré la promesse que cet espace ne sera utilisé que pour l'implantation d'un hôtel, d'ailleurs souhaitable, et que le Conseil général sera consulté, n'a pas enlevé les doutes des plus sceptiques d'entre nous. Le PLR entre en matière et laisse le vote à l'appréciation de chacun.

Intervention de Mme Sandrine Despods (GP)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, notre groupe, comme la majorité des Montheyens, attend depuis fort longtemps l'aménagement du Parc du Crochetan. C'est donc avec une attention toute particulière que nous avons examiné le Plan d'aménagement détaillé qui nous est soumis ce soir, ainsi que le règlement et la notice d'impact.

Nous sommes convaincus de la nécessité d'aménager ce parc et sommes donc favorable à l'adoption d'un PAD dans les meilleurs délais. A l'instar de la Municipalité et de la Commission Edilité et Urbanisme, nous sommes également conscients que notre ville a besoin d'un hôtel pouvant offrir une capacité d'accueil et des infrastructures propres à satisfaire les attentes des visiteurs de la deuxième ville du canton. Mais, tout comme la commission Edilité et Urbanisme, dont nous relevons l'objectivité et le sérieux avec lesquels elle a travaillé sur ce dossier, nous ne sommes pas favorables à l'implantation d'immeubles dans le Parc du Crochetan, parc dont le côté nord offre un des rares espaces verts encore préservé et certainement un, voire le plus beau, de notre ville.

Nous saluons les efforts de la Municipalité qui, suite aux interventions de divers opposants et aux remarques formulées par la Commission Edilité et Urbanisme en novembre 2009, a procédé à d'importantes modifications. Mais, avec cette dernière, nous pensons qu'il existe bien trop d'incertitudes s'agissant de ce que pourraient être les éventuelles futures constructions et les alentours de celles-ci,



pour nous contenter d'en définir uniquement le périmètre. De plus, nous regrettons encore une fois que ce dossier ne s'inscrive pas dans un concept plus global qui tienne compte non seulement de l'aménagement d'une partie du centre-ville, mais aussi de la problématique des transports publics, de l'accès au centre-ville, et notamment par l'entrée nord, ou encore de l'aménagement des espaces verts et de la densification telle que voulue par la Confédération, ou, j'oserais dire, de l'agglomération.

S'agissant du sujet "hôtel". Par souci d'être, comme à notre habitude, constructifs dans nos prises de position, nous demandons aussi à la Municipalité d'examiner d'autres options. Et, nous permettons de lui rappeler qu'il existe dans notre ville des terrains, tel que celui que la rue de Venise, ou encore des secteurs tels que la Place de la Gare ou Coppet - Trollietta qui sont dans l'attente de réalisations concrètes et pourraient, pourquoi pas, accueillir un hôtel.

Notre groupe accepte l'entrée en matière et suivra les conclusions de la commission Edilité et Urbanisme. A savoir, nous accepterons le Plan d'aménagement détaillé du Crochetan, moyennant la suppression du secteur d'implantation des bâtiments, et accepterons le règlement pour autant qu'il soit amendé dans ce sens, soit que tous les articles qui font référence aux constructions soient supprimés, cas échéant modifiés. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Mme Catherine Anderau-Trombert (PDC)

Mesdames, Messieurs, Madame, Messieurs les Municipaux, chers collègues, certes, un hôtel fait défaut à Monthey. Toutefois, le groupe DC est partagé quant au lieu et la manière de mettre en zone hôtelière sans qu'un projet concret ne lui soit présenté. Une partie du groupe DC préfère que, lorsqu'un projet d'hôtel concret se présente à la Municipalité, une demande de modification du PAD soit à nouveau présentée en temps voulu. De plus, le groupe DC se demande si cette surface ne devrait pas être conservée à des fins d'utilité publique, ceci en temps voulu. De plus, il semble que le projet d'un hôtel à Monthey, voire dans le Chablais valaisan, devait être une des préoccupations de la future Agglomération. Merci. Le groupe DC accepte l'entrée en matière, bien entendu !

Intervention de M. Antonio Ribeiro (EPM)

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs, chers collègues, après avoir examiné le projet du plan d'aménagement du Crochetan et sa notice d'impact, notre groupe souhaite entrer en matière sur cet important dossier. Vu sa résonance dans l'opinion publique, nous considérons qu'il est indispensable de clarifier publiquement nos options. Nous nous exprimerons donc essentiellement dans son examen de détail après avoir été étonnés qu'on ait prévu la rédaction de 25 articles, alors que le principe fondamental sur lequel repose le dossier est connu pour sa fragilité. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci Monsieur Ribeiro. Je constate que les quatre groupes politiques acceptent l'entrée en matière. Nous pouvons donc passer directement à la discussion de détail et au vote.

Intervention de B. Schaller, municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, vous avez reçu le message du Conseil municipal il y a quelque temps. En complément, j'aimerais soulever que le programme ou le cahier des charges du concours a été proposé par le jury, composé, non seulement de membres du Conseil municipal,



mais aussi d'architectes-urbanistes professionnels en aménagements urbains. Ce cahier des charges a convaincu le Conseil municipal qui l'a accepté le 2 juin 2003 et m'a ensuite mandaté pour suivre ce dossier.

Dans le message que nous venons d'entendre de la commission Edilité et Urbanisme, présidée par M. Rouiller, un point ressortait nettement, d'ailleurs il est ressorti également lors de la discussion : une grande réticence face à la possibilité de construire à l'arrière du théâtre. Pour rappel, il convient de préciser que l'ensemble du périmètre du concours a une surface totale de 27'000m². Si on enlève 3'800m² pour le château appartenant à Mme de Kalbermatten, 2'300m² pour la construction du théâtre et 1'700m² au maximum pour une éventuelle construction à l'arrière, il reste tout de même un grand parc de plus de 19'000m² de surface verte.

La proposition de bâtir, dans une très faible proportion je le rappelle, a pour objectif d'apporter la couture et une certaine fluidité entre parc et ville. En effet, une promenade dans le parc ou ses alentours relève une situation d'arrière, arrière de rue, arrière d'école, arrière de maison et arrière de théâtre, un peu comme une rupture. C'est cette sensation qui a incité le jury à proposer une possibilité de construire à l'arrière du théâtre, afin de garantir une heureuse transition entre le parc et les zones bâties situées le long de la rue du Closillon. Excusez-moi, ce n'est pas le Closillon, c'est une erreur.

Le parc est l'espace rêvé pour offrir à la population des équipements d'accueil et de convivialité. Ces équipements contribueront à valoriser et enrichir le caractère du parc, qui trouve une raison d'être supplémentaire, plutôt que la seule fonction de poumon de verdure, certainement moins indispensable dans une ville où le végétal est bien présent et où la forêt côtoie avec bonheur les limites des zones habitées. Il s'agit, dans l'esprit du PAD ; de construction au service du parc et non l'inverse. J'ai eu l'idée d'aller sur Google pour trouver un plan de ville. On ne voit pas beaucoup malheureusement. Ce n'est pas brillant, je suis d'accord avec vous (à propos de l'image projetée). J'avais essayé de bricoler avec le beamer, mais je ne m'en suis pas sorti. J'ai été obligé de me rabattre là-dessus. Il y a à Monthey une planification des zones vertes, un projet sur lequel travaille intensément M. Vigolo, l'architecte de ville. Le parc du Crochetan fait justement partie de cette planification des espaces verts. Sur cette photo, on voit bien, si on commence par le haut. On a la balade des blocs erratiques. On a l'ancien cimetière de la Torma qui est un extrêmement beau parc. On a le parc du Crochetan. On a le parc du Cinquantoux. On a tous les aménagements du bord de la Vièze et, en remontant de l'autre côté, on a une magnifique forêt de châtaigniers. De plus, si on regarde bien, je vais vite faire une petite parenthèse, vous avez bien vu comment se présente Monthey. J'ai eu l'idée d'aller regarder à Sion. Sion, je vous le rappelle, est une ville qui, dernièrement, a été bien mis en exergue à cause de ses aménagements de rues. Vous voyez qu'à Sion, on a les zones vertes (c'est à la même échelle, je vous le rappelle). Je ne veux pas comparer du tout, mais je trouve qu'à Monthey on est assez bien gâté en surfaces vertes. Si on regarde bien le plan d'aménagement proposé, on se rend compte qu'on n'enlève pas de verdure, on en rajoute. Il ne faut pas oublier que, aujourd'hui, nous avons ici, à l'arrière du parc, deux grands parkings automobiles qui ont une surface actuelle de 2'500m². En comparaison, on rajoute plus de verdure qu'on en enlève.

L'expérience nous a montré que les bordiers et utilisateurs des parcs s'approprient la responsabilité de ces aménagements par le fait de leur proximité. Permettre la



construction dans cette zone constitue donc une réponse possible à la problématique de la vie et de la sécurité du parc.

Ce postulat est confirmé par les principaux intéressés que sont les voisins immédiats qui ont compris l'importance d'intégrer du bâti dans l'aménagement du parc pour assurer une liaison à la ville. En effet, ce projet n'a rencontré aucune opposition portant sur d'éventuelles constructions. Par contre, lors des entretiens de conciliation, les voisins ont été nombreux à exprimer leur souci quant à la sécurité tenant compte de la qualité et de la grandeur du parc.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, vous êtes appelés aujourd'hui à vous prononcer sur un règlement. Actuellement, aucune construction n'est projetée. Lorsqu'un projet sera déposé, une mise à l'enquête sera obligatoire. Là, la commune, propriétaire du terrain, sera maître de la situation. Elle aura tout loisir de choisir. Il se peut que la commune elle-même ait besoin de locaux ou qu'un projet de grande qualité ou indispensable à la ville soit déposé. Il serait vraiment dommage et regrettable de renoncer à cette possibilité à bâtir et de condamner ainsi toute opportunité de requalification du parc dans l'esprit d'un développement urbain, harmonieux et responsable. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention. Je crois que M. le Président aimerait aussi vous dire quelques mots.

Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité

Mesdames, Messieurs, je vais essayer de vous faire gagner du temps parce que, dans le fond, l'adoption de ce PAD, si on ne modifie pas le plan de zone, c'est-à-dire que si la partie liée à la construction n'obtient pas votre aval, c'est un exercice gratuit et inutile.

J'ai bien compris que pour une partie d'entre vous la problématique est de savoir, je reprends un petit peu l'expression formulée autrement par M. Cachat, « de garder un petit peu la main ». Votre inquiétude est de dire «s'il n'y a pas de projet concret maintenant, qu'est-ce qui va advenir un jour ? » Vous aimeriez avoir quelques garanties à ce propos.

Très brièvement, M. Schaller a rappelé, et ce n'est quand même pas insignifiant, que le Conseil municipal ne s'est pas comporté comme un gougnafier qui débarque là en se disant « Tiens on a une parcelle de terrain. On fait fi de toute la démarche que nos prédécesseurs ont eu dans le souci de garder une partie végétale importante à proximité du centre-ville ». Cela a été dit. Il est vrai que c'est l'émanation d'un concours d'idées avec des problèmes de sécurité. Vous savez que j'habite au fond de la rue du Collège. Je passe régulièrement devant ce parc. À part, excusez-moi l'expression, « aller faire pisser les chiens » ou lorsque les conditions atmosphériques vont s'améliorer, vous avez toute une petite zone qui occupe les lieux et qui ne vous incite guère à la promenade. Il y a donc des aspects liés à la sécurité à ce niveau-là.

Deuxième chose importante qui a aussi été dite par M. Benoît Schaller, mais j'insiste parce qu'on peut avoir le sentiment, en écoutant certains, qu'on est un petit peu le dépositaire d'une volonté populaire qui consisterait à ne pas toucher à ce lieu. Mesdames, Messieurs, je vais être un peu plus explicite que Benoît Schaller. Il y a eu dix ou douze oppositions des gens du quartier au niveau de ce projet. Les gens du quartier sont des gens qui sont là, qui, tous les matins, ont devant eux le privilège d'avoir ce quartier sous les yeux et qui, a priori, devraient souhaiter le conserver. Et bien, non ! Sur ces dix ou douze oppositions, pas une ne s'est élevée contre le fait que l'on construise quelque chose là. C'est important. Ce sont des



gens qui habitent Monthey depuis longtemps. Ce sont des gens du lieu. Il n'y a aucune contestation à ce niveau-là. J'irai plus loin. Lorsque nous avons mis à l'enquête le projet que Stéphane Coppey vous a présenté, il y a une ou deux séances, c'est-à-dire la construction qui se situe à l'emplacement de l'ancienne gare AOMC, bien des opposants, qui ne contestaient surtout pas l'objectif de ce projet, nous disaient « cela serait mieux de le faire dans le parc du Crochetan, derrière ». Cela veut dire que le principe même d'une construction en ce lieu n'est pas contesté.

Dernier petit élément, je ne crois pas que Benoit Schaller l'ait dit. Il est vrai qu'il doit y avoir une continuité dans la conduite des affaires publiques. Il est vrai que, à un moment donné (et l'un de mes prédécesseurs me le rappelait), à l'époque où cela a été acheté, il y avait une volonté que cela devait s'inscrire dans la mémoire (vous serez pour certains d'entre vous plus longtemps ici que certains d'entre nous). Il est vrai qu'on doit respecter cela, mais n'oublions pas et peut-être même que vous ne le savez pas, que lorsque je suis entré en fonction il y a douze ou treize ans, j'avais sur mon bureau un plan de zone qui faisait jaser pas mal de monde parce que cela faisait quelques années qu'on nous reprochait de ne pas le modifier. J'ai envie simplement de dire, de manière raccourcie, les choses suivantes. Si certains promoteurs bien connus, au début des années 1980, n'avaient pas fait faillite, aujourd'hui vous auriez devant le théâtre des bâtiments de cinq ou six étages. Toute cette partie était en zone à bâtir. Qu'est-ce qu'on a fait la première année de la législature ? Une commission s'est mise en place, car ce n'est pas évident de modifier un plan de zone surtout quand vous devez réduire la surface des zones à bâtir d'à peu près un tiers. Cette commission était conduite par Henri Chardonens avec, au niveau du Conseil général, notre ancien ingénieur de ville, M. Raymond Delacoste. Un travail remarquable a été fait. On a dézonné cette partie et, surtout, on a pu l'acheter à des conditions exceptionnelles puisque finalement c'est l'UBS qui en était devenu le propriétaire. Je tenais à rappeler ces éléments-là parce que, encore une fois, j'ai trop de respect pour les gens qui ont fonctionné avant et je tiens trop à ce que la réflexion s'inscrive dans la durée. On a restitué toute une surface importante, tout le devant du théâtre, qui aujourd'hui ne peut plus être construit.

L'hôtel, je l'ai bien compris n'est pas remis en question. La question est, Mme Desponds nous le dit, qu'il y a trop d'incertitudes et de savoir s'il n'y a pas d'autres options possibles ? Mme Anderau nous dit qu'il n'y a pas de projet concret, que le groupe est partagé, mais qu'au cas où il y aurait un projet concret, on reverrait la situation. Mesdames, Messieurs, si, aujourd'hui, je n'ai pas de projet concret (j'en avais un au mois de septembre) c'est précisément parce qu'on n'était pas prêt. Je fais rapidement la genèse de ce dossier de l'hôtel puisqu'on n'a jamais pu en parler. Mes collègues du Conseil n'ont pas plus d'éléments tout simplement parce que c'est l'avantage ou le désavantage lorsque vous êtes à la tête d'un exécutif et que vous êtes en contact avec beaucoup de gens. Il y a beaucoup de choses qui se disent, mais qui n'ont pas à être dévoilées publiquement lorsqu'elles ne se concrétisent pas ou lorsqu'elles restent à l'état de projet. Le point de départ est un rapport de la Fiduciaire Suisse des Hôteliers de 2001. Tout simplement, c'est l'émanation. Vous situez le quartier du Tronchet, M. Heurteux en est le promoteur. Il envisageait la construction d'un hôtel à l'emplacement exact où se construit actuellement le dernier immeuble, à l'angle du carrefour. À l'époque, il avait des contacts. Je les ai eus. Il me les a fait partager : la direction du groupe ACCOR, le franchisé IBIS et un autre groupe genevois. Ces gens sont venus. A chaque fois, on



disait « à Monthey construire un hôtel, oui (il est vrai que c'est peut-être un peu dans le cadre de l'Agglo que la réflexion devait se faire), mais quelles sont les perspectives ? ». On a ici tout un rapport d'une cinquantaine de pages qui analyse l'hôtel du Cèdre à Bex, le Parc à Martigny, un dossier conséquent et qui arrive à la conclusion assez étonnante. Evidemment l'attractivité de la ville de Monthey qui se développe dépend aussi de la présence d'une infrastructure destinée à l'hébergement. On est d'accord. Deuxième élément important, certains m'ont dit « oui, oui, mais à l'époque les industries s'étaient mises d'accord pour construire l'hôtel des Marmettes ». Mesdames, Messieurs, ce que vous avez entendu tout à l'heure, le démontre aisément, le visage de la ville a changé. Monthey n'est plus seulement une ville industrielle. Dans ce rapport, vous avez un passage qui explique très bien que Monthey se développe, que l'essor de cette ville passe par le développement du secteur tertiaire c'est-à-dire une clientèle d'affaire d'un tissu économique. La vitalité de la ville dépend précisément d'un équipement de cette nature. On en a eu un exemple avec la situation du café-restaurant du Crochetan qui est occupé complètement quasiment tous les midis. On sent bien, à ce niveau-là, qu'il y a aussi une question qui se pose au niveau de l'emplacement. Le projet sur la base de cette discussion-là, la grande conclusion était de dire « oui la ville a besoin d'un équipement hôtelier, mais deux éléments essentiels : 1° l'emplacement et 2° un apport extraordinaire (parce que vous n'avez pas aujourd'hui un groupe hôtelier qui se lance dans une opération comme celle-ci). L'apport extraordinaire, c'est le subventionnement qu'offre l'Etat à travers des prêts sans intérêts. Cela pourrait être la mise à disposition par la collectivité d'un droit de superficie. Cela veut dire qu'on doit être sur un terrain dont nous sommes propriétaires.

Ce qui est significatif ici c'est que, jusqu'à mi-septembre, nous avons un groupe qui était très intéressé. Je suis absolument convaincu que ce projet-là aurait eu votre aval. Pour la petite histoire, je n'y résiste pas, parce qu'il y a eu des allusions à l'emplacement de certains arbres centenaires. Pour vous montrer qu'il y a des préoccupations partagées et que les contacts qui étaient engagés avec ce groupe étaient quand même partis sous de bons auspices, il y a eu une séance avec M. Vigolo le 26.06.09, avec M. Heurteux qui est donc celui qui financerait le départ et ce groupe hôtelier qui s'appelle « Hôtels et Patrimoine ». Il s'agit de deux personnes, Mme Southam Aulas, pour ceux qui le savent, a fondé GENILEM qui vient en aide à toutes les petites entreprises startup et M. Guénat, député genevois. Mme Southam a rédigé le procès-verbal de cette rencontre, où il est précisé que M. Guénat soulève par contre un problème d'implantation lié à la présence des arbres, principalement les deux cèdres existants dont l'abattage est prévu dans le plan d'aménagement. Le groupe défend une politique environnementale, l'utilisation d'énergie renouvelable, le concept de développement durable, qui participent à l'image de « Hôtels et Patrimoine ». Pour eux, l'abattage de ces deux cèdres est en totale contradiction avec cette éthique. L'implantation et l'organisation du projet devront être modifiées en intégrant le maintien de ces deux arbres. C'est le rapport que M. Vigolo nous a fait suite à cette séance. On n'a pas, vous imaginez bien, le souci de faire n'importe quoi. Malheureusement, et on est dans le vif du sujet, le 14 septembre 2009, (c'est pour cela que je suis moins contrarié que j'aurais pu l'être il y a quelques mois par votre prise de position) M. et Mme m'écrivent ceci : « Notre groupe a décidé de renoncer à participer au projet de construction. Je tiens à préciser que notre conseil d'administration a relevé l'intérêt commercial d'une telle implantation à Monthey, mais une opportunité s'est présentée et nous avons acquis un hôtel. On n'a pas la



possibilité financière et humaine de mener de paires deux opérations de cette nature ». Ils ont eu l'opportunité d'acheter l'Hôtel de la Couronne à Morges. Mais, très clairement, si à ce moment-là, (c'est cela que j'aimerais vous faire passer), on avait été prêt (et pourtant dieu sait si les choses ont été faites assez rapidement), mais, nous, on a mis le dossier sur les rails au niveau de la commune à partir de là. Dans l'intervalle, le temps que la commission se réunisse, que cela passe au Conseil général et, dieu sait si les choses ont été faites correctement ! Il y a l'homologation par le Conseil d'Etat après et on arrive dans une situation qui est tardive. Aujourd'hui, ce qui me paraît important, parce que c'est toujours d'actualité. M. Heurteux m'écrivait il n'y a pas très longtemps parce que je lui avais dit comme on dit qu'il y avait de l'eau dans le gaz. Il me rappelle que « le groupe PROTEX avait imaginé, il y a quelques années, dans le périmètre du Tronchet la création d'un hôtel, qu'on avait travaillé avec le groupe ACCOR. Jugé trop excentré, le projet avait été abandonné. La situation dans le parc du Crochetan nous paraît par contre un emplacement idéal, proche du centre-ville, du théâtre, dans un cadre de verdure qui devra être ménagé en conservant notamment les deux séquoias. PROTEX est toujours prêt à s'engager dans cette création et nous sommes toujours en contact avec des investisseurs. Nous nous trouvons aujourd'hui confrontés à un problème puisque le PAD n'est pas encore en force ce qui rend une concrétisation difficile ». Il rappelle que « le fait de mettre un terrain communal de grande superficie permettrait à la commune de pouvoir récupérer la construction ». Je veux bien la proposition de Mme Anderau, mais en termes de crédibilité, c'est assez difficile parce que cela fait dix ans qu'on discute de ce projet. Virtuellement, ce projet d'hôtel, on l'a baladé dans toute la ville. Finalement, les seules personnes qui s'intéressent, cela fait dix ans qu'elles sont là, connaissent donc le territoire et, avec un rapport d'expertise à la clé, nous disent que le seul emplacement où effectivement, il y a des gens intéressés c'est là. Votre souci, j'y viens, est de garder la maîtrise, car il est vrai que, dans l'absolu, à partir du moment où vous nous donneriez votre feu vert, théoriquement, on pourrait effectivement simplement respecter la procédure. C'est-à-dire que seuls peuvent intervenir les voisins et les tiers intéressés et que, théoriquement, le Conseil général n'aurait plus rien à dire. Je dis bien théoriquement parce qu'il s'avère et, ce n'est pas une argutie juridique que j'ai trouvée au dernier moment, c'est tout simplement que votre questionnement nous a interpellé. On s'est dit « dans le fond, est-ce que vraiment on peut faire ce qu'on veut ? Et bien, non ! » Mesdames, Messieurs, si aujourd'hui vous acceptez cette modification telle qu'elle est proposée avec les aménagements que vous voudrez, mais que vous ne me renvoyez pas aux calendres grecques ce dossier, il y a une réalité toute simple, elle est juridique, c'est que cette parcelle 4805 est au bilan de la commune de Monthey sous la rubrique « patrimoine administratif ». En clair, même si on veut simplement faire un DDP, je ne parle même pas d'une vente, on doit faire une désaffectation. J'ai là un petit rapport que M. Gay-des-Combes a établi à mon intention. Une désaffectation signifie le changement d'affectation d'un immeuble. Ce qui compte c'est l'assimiler légalement à une dépense. Ce changement implique une décision du Conseil municipal et du Conseil général par le canal du budget. S'agissant d'une nouvelle dépense, le transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier doit donc figurer au budget. Si dans les mois qui viennent, j'ai de nouveau sous la main un projet concret, que le Conseil municipal entre en matière, on doit faire ce changement et passer par le budget, c'est-à-dire devant vous. Je vais être plus précis. S'agissant d'une nouvelle dépense, celle-ci doit être portée au budget même



pour une valeur de CHF0. -- ! C'est le Conseil général qui délibère et décide du budget. Si jamais, pour vous rassurer, c'est l'article 64 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes, qui dit textuellement à l'alinéa 3 « constitue ou est assimilé à une dépense la désaffectation d'éléments du patrimoine administratif ». J'ai compris votre dilemme, mais la réalité est telle. Ce ne sont pas des propos de circonstances ou une argumentation que je sors du tiroir. C'est une réalité. De toute façon, quelque soit la formule retenue, si on a un projet, on doit procéder de cette manière là et on repassera devant le Conseil général, le cas échéant, pas simplement parce que c'est de notre bon vouloir, mais parce que c'est la loi.

Intervention de M. Joseph Calamo (PDC)

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, estimés collègues, comme l'a très bien dit tout à l'heure Mme Anderau-Trombert, le groupe DC est très divisé sur la question. Ce n'est donc pas un scoop si je le confirme. Je ne me fais pas beaucoup d'illusions concernant le vote de ce soir. Je pense que je vais peut-être prêcher un peu dans le désert, mais je remercie beaucoup M. Schaller et M. Mariétan pour leurs explications. Je suis d'autant plus convaincu de la justesse du projet qui est présenté par la Municipalité grâce aux bons arguments qui ont été utilisés. J'ai noté ce que M. Schaller a dit, qu'il restera 19'000m² de surface verte dans le parc du Crochetan. C'est quand même une surface qui est considérable. J'ai un petit grief à adresser à la commission Edilité et Urbanisme. Je l'ai dit dernièrement, en séance du Conseil général, il est tout à fait normal que le Conseil général ait un regard critique sur les objets qui nous sont proposés par la Municipalité. En ce sens, la commission Edilité et Urbanisme a fait un très bon travail parce qu'elle avait un regard très critique sur la question. Elle a essayé d'étudier le problème le plus à fond possible. Ce qui m'a beaucoup déplu quand j'ai lu le rapport de la commission Edilité et Urbanisme, je vous le dis très franchement, c'est que j'ai cru que le groupe écologiste avait distribué un tout-ménage. Effectivement, quand j'ai relu le titre du rapport, j'ai vu que c'était bien le rapport de la commission Edilité et Urbanisme. Je suis personnellement un ami de la nature. Pendant mes loisirs, je passe une bonne partie de mon temps à me promener dans la prairie et dans les forêts. J'adore la forêt. Je ne trouve pas normal qu'on réagisse de manière émotionnelle parce qu'il est question d'abattre quelques arbres pour construire quelques bâtiments. Il faut dire que la surface constructible qu'il y a dans le parc du Crochetan est une toute petite surface par rapport à la surface totale du parc du Crochetan. M. Schaller a lui-même dit que, là où il y a un parking, on va en faire une surface verte. Il faut quand même voir la réalité des choses en ville de Monthey. Il n'y a pas seulement le peu de zones vertes qui a été mentionné par la commission Edilité et Urbanisme, on a quand même à côté du bâtiment de l'administration communale la colline de Château-Vieux. C'est un espace vert très appréciable pour beaucoup de gens. Il y a un banc, il y a un pré et des jolis arbres. C'est un endroit qui est tellement resté discret et sauvage qu'il se trouve au centre-ville et qu'il y a même des jeunes qui peuvent aller y fumer des kékés en toute impunité, bien que cela se trouve tout près de la Police municipale. Je ne trouve pas normal de réagir de manière émotionnelle. Il faut dire que la commune de Monthey s'étend sur une surface d'environ 22 km². Sur ces 22 km², il y a à peu près le quart de la surface de la commune de Monthey qui est occupé par de la forêt. Ce qu'il faut savoir c'est que la forêt progresse sans cesse. J'ai regardé un chiffre assez intéressant sur internet concernant l'état du Valais. Tenez-vous bien !



Chaque année, dans le canton du Valais, la forêt progresse de 5 km² ce qui signifie qu'il y a une surface de 700 terrains de football gagnée par la forêt en Valais. Je ne trouve pas normal qu'on réagisse de manière émotionnelle parce qu'il est question de couper quelques arbres. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Jean-Michel Rouiller (PDC)

Monsieur le Président, chers estimés collègues, je remercie M. Calamo pour sa brillante démonstration. Par contre, je vais revenir tout d'abord sur la magnifique plaidoirie de M. Mariétan, dont bien sûr je m'y attendais parce qu'il a eu le temps de se préparer. Cela demande pas mal de discussions par rapport à ce PAD. Plusieurs petites choses m'ont interpellé sur votre plaidoirie.

Premièrement, je vous remercie, Monsieur Mariétan, d'avoir mis toute cette partie devant le théâtre en zone verte, puisque c'était soit disant des bâtiments et je ne vous cache pas que cela aurait été très désagréable pour la ville de Monthey d'avoir des bâtiments devant notre magnifique théâtre.

Deuxième point important, au niveau de votre rapport que vous avez là sous les yeux, je suis très déçu que la commission BU n'ait pas eu la possibilité d'y avoir un regard puisque nous n'étions pas au courant de votre rapport à part oralement. Je pense que là c'est aussi un petit peu un manquement de votre part de ne pas nous avoir fait parvenir ce rapport pour que nous ayons des informations plus précises. L'autre point qui m'a interpellé est le projet du mois de septembre qui n'a pas été retenu. Ce projet du mois de septembre n'a rien à voir avec le Conseil général. Vous avez mis bientôt dix ans rien qu'au Conseil municipal pour essayer de vous mettre d'accord sur un plan d'aménagement détaillé. Je pense que là, si la coche vous ait été manquée pour ce magnifique hôtel (je ne vous cache pas que je trouve cela dommage), vous ne pouvez vous en prendre qu'à vous-mêmes. Vous auriez dû être peut-être un peu plus rapides. C'est toujours la même chose, on attend, on attend et, tout à coup, on se retrouve avec le couteau sous la gorge et il faudrait vous suivre. Il est vrai que, malheureusement, cette fois-ci, nous avons pris une décision différente. Au niveau de votre discussion, il est vrai que le parc est actuellement juste là pour faire pisser les chiens, d'après ce que vous avez dit. Je peux le comprendre dans l'état actuel des choses. Nous espérons quand même, la commission BU à son unanimité, que cela va changer parce que, pour nous, ce n'est pas un aménagement qu'on a là ! Si c'est cela l'aménagement que vous avez prévu, toute la commission sera très déçue. En ce qui concerne les dias proposés, Monsieur Schaller, je ne vous cache pas que ce n'était peut-être pas très démonstratif. Au niveau des zones vertes du parc, je pense que ce n'était pas très facile pour nous de vous suivre dans vos arguments. Je pense qu'il faut aussi après voir la décision de la commission. Elle n'a peut-être tout simplement pas envie d'un projet là. Pourquoi pas, on l'a dit quand on a fait l'entrée en matière, ne pas rentrer un projet comme tel dans le projet Agglo ? Cela peut faire partie. Est-ce que cet hôtel a une obligation de se situer dans ce parc du Crochetan ? La commission ne vous suit pas et pense que ce n'est pas forcément le bon endroit malgré votre rapport que vous avez en votre possession et qui permet de le dire. Nous, on n'est pas d'accord avec vous.

Intervention de Mme Evelyne Bezat (GP)

Juste un petit mot. J'aimerais remercier M. Calamo. Je ne savais pas que les Verts avaient une telle influence au sein de la commission. J'espère qu'aux prochaines élections, cela se remarquera. Enfin, merci beaucoup !



Quant aux autres points, je crois que le président de la commission Edilité et Urbanisme a repris les principaux points. La commission s'est quand même réunie trois fois de suite. Au début, cela a été mentionné dans le rapport, la commission était assez divisée. Il y a toute une série de questions qui se sont posées. Ce qui s'est passé, comme l'a dit le président, c'est que, à bon nombre de ces questions, nous n'avons pas obtenu de réponse claire. Petit à petit une position de la commission disait « oui, nous voulons cet aménagement du parc, parce qu'il est vrai que cela fait tellement d'années qu'on en parle, mais sans les bâtiments ». Peut-être encore juste une petite chose concernant la surface aménageable, cela a aussi été discuté au sein de la commission. Il est vrai que la parcelle est grande. Il est vrai que la zone aménageable est, elle aussi, relativement grande, elle fait presque le cinquième de la zone non encore construite de la parcelle. Il est vrai que sur cette zone-là on peut quand même construire des bâtiments potentiellement assez importants. Tout ceux-ci sont des facteurs qui ont influencé la commission.

Dernière chose pour M. Calamo. Il est vrai que Monthey paraît très vert quand on regarde d'au-dessus. Il y a beaucoup de verdure. Il y en a chez les bordiers. Les gens qui habitent non loin du parc du Crochetan, on ne peut pas aller se promener dans leur jardin. Il y a de la verdure le long de l'Avenue de la Gare, mais si vous arrivez à vous reposer le long de cette avenue, faites-le moi savoir car ce n'est pas vraiment le cas ! Un parc répond quand même à d'autres objectifs que simplement être une zone verte.

Intervention de M. Jean-Michel Rouiller (PDC)

Juste une petite précision pour M. Calamo. Je peux juste vous dire ce soir qu'en l'espace de dix minutes chrono, nous avons reçu peut-être 200 informations supplémentaires par rapport à ce qu'on a eu pendant trois séances de trois heures. Nous avons pris une décision par rapport aux informations que nous avons reçues et elle est tout à fait justifiée. Notre incertitude reste, même ce soir, avec les informations supplémentaires de M. Mariétan.

Intervention de M. Joseph Calamo (PDC)

Ce qui me semble assez indéniable, c'est qu'il y a eu un problème de communication entre la Municipalité et la commission Edilité et Urbanisme. Je peux vous le dire, ce n'est pas trahir un secret de polichinelle, j'ai entendu la rumeur « Si cela avait été M. Widmer qui avait défendu le projet, il aurait peut-être eu plus de chance de passer ».

A la décharge de la commission Edilité et Urbanisme, je reconnais que la problématique des deux séquoias est importante. Je suis allé voir, samedi dernier, ces deux séquoias que je n'avais pas encore aperçus jusqu'à maintenant. Effectivement, ils sont très beaux ! Je pense que si on construit un ou des bâtiments à cet endroit, il y aura quand même une obligation morale à préserver ces deux séquoias. Cela me semble important.

En ce qui concerne la question de l'offre hôtelière montheyenne, certains ont dit que cela devrait se planifier dans le cadre de la politique d'agglomération. J'aimerais faire une toute petite comparaison entre la ville de Martigny et de Monthey. La ville de Monthey est la deuxième ville du canton. C'est vrai qu'on n'a pas la fondation Gianadda, on n'a pas les ruines romaines, on n'est pas sur la route du Grand Saint-Bernard, on n'est pas sur la route de la Forclaz. Mais, quand même, il y a 1'800 employés qui travaillent sur le site chimique à Monthey. Il y a des



employés qui viennent d'assez loin pour faire des missions de plus ou moins longues durées sur le site chimique et qu'il faut loger. On a le théâtre du Crochetan avec des artistes prestigieux qui viennent de toute l'Europe et qui vont se loger sur la Riviera faute d'une infrastructure hôtelière à Monthey. On se trouve quand même au cœur d'une région très touristique qui s'appelle le Chablais. Il y a les Portes du Soleil, il y a les Mines de Sel, la Grotte aux fées, les parcs d'attractions, etc. Il y a tout un potentiel à développer à ce niveau-là. Je crois que cela répond vraiment à un besoin. En tout cas, je compte sur vous, Monsieur Mariétan, pour défendre au mieux le projet d'un hôtel à Monthey !

Intervention de Mme Catherine Anderau-Trombert (PDC)

Je prends la perche qui m'est tendue parce que, Monsieur Calamo, vous défendez l'hôtel. Je crois personne dans cette salle, après toutes les entrées en matière que j'ai entendues, ne conteste le besoin d'un hôtel. Que l'on soit clair ! Ce qu'on conteste et qui est contesté par beaucoup de gens dans cette salle, est le fait de ne pas avoir un projet concret et d'avoir ce sentiment de donner un chèque en blanc à la Municipalité dans la dernière zone verte agréable à vivre en ville. Je crois que c'est deux choses totalement différentes. J'adresse encore une question à la Municipalité. Ce soir, on a appris qu'on allait faire passer l'AOMC par la gare CFF, soit en montant l'avenue de la Gare sur des rails superposés. Il y a très longtemps, je me souviens qu'on voulait faire un machin qui allait en l'air. C'est possible. Enfin, ce sera pour le « Bout...rions » de l'année prochaine. Mais, est-ce que, en attendant, par rapport à cet aspect de transport qui serait centralisé, ici à la Place de la Gare, l'hôtel de Monthey n'aurait pas plus sa place dans ce quartier ? A Genève, les hôtels près de l'aéroport sont beaucoup plus vite pleins que ceux du centre-ville. La clientèle d'affaire, qui sera malgré tout la clientèle qu'on aura, est une clientèle commerciale qui cherche à être proches des moyens de transports qui sont à leur disposition. Est-ce qu'on ne doit pas mettre ce projet, le jour où vous aurez un investisseur qui vient avec du concret. On adaptera alors le PAD. Mais, par rapport à l'Agglo et tout ce qui se prépare, ne devrait-on pas étudier la Place de la Gare et ses alentours pour y faire un hôtel digne de ce nom et qui tienne la route ? Moi. J'ai fini. Je ne conteste pas l'hôtel Joseph!

Intervention de M. Roland Dousse (EPM)

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, chers collègues, M. Ribeiro, notre rapporteur de groupe, a dû s'absenter. Il m'a laissé le texte qu'il a préparé avec ses collègues. On a certainement quitté depuis un bon moment l'entrée en matière. Dans la discussion de détail, il me prie de vous communiquer ce qui suit. Rassurez-vous, il y en a pour trois minutes !

Lorsque le terrain d'hoirie de Kalbermatten a été acheté par la commune, il l'a été hors plan. Cela signifiait alors que son acquisition n'avait pas été planifiée et qu'elle devenait urgente dans l'optique de la construction future du théâtre. Cet achat avait deux objectifs : tout d'abord la construction d'un nouvel édifice pour la culture et la mise à disposition d'un espace de détente. Il avait été largement précisé par le Conseil général que la part non construite serait réservée sous l'appellation de parc pour les générations futures. Il précise aussi qu'aucune autorité, depuis lors, n'a proposé publiquement d'affecter nouvellement cet espace afin de constructions privées ou semi-privées. La commission communale vient de se prononcer par 5 voix contre une contre le projet de construction d'immeubles à l'intérieur de ce périmètre. Constatant le manque évident d'espace vert ouvert au public, dans notre



commune, nous tenons une chance exceptionnelle de conserver à l'ensemble du Crochetan son caractère actuel.

Notre groupe s'est donc arrêté à la défense de ce principe cher aux habitants de notre ville. Même si aucune consultation populaire n'a été effectuée par la Municipalité, nous pensons avoir de notre côté la majorité de nos concitoyens. Avec nous, ils affirment que l'on doit renoncer à bétonner une surface encore ouverte. Bien sûr, on nous a parlé, Mme Anderau vient de le relever, d'un hôtel. Si un tel manque d'infrastructure à Monthey existe bel et bien, on connaît d'autres emplacements tout aussi accessibles et plus évidents encore pour accueillir un hypothétique hôtel. Si on décidait par exemple de transférer le terrain de tennis de l'avenue du Simplon dans la zone sportive où elle aura sa vraie place, on disposerait à l'entrée de la ville, dans un secteur ouvert de toutes les possibilités d'implanter un complexe hôtelier. Cela serait sans porter atteinte à l'espace encore privilégié du Crochetan.

Une dernière remarque toutefois, le plan colorié d'empiètement au sol qui date du 4 septembre 2008, la date est importante, a vu disparaître deux bâtiments toujours existants pour les commodités du dessinateur. Est-ce qu'il les aurait achetés, démolis, puis reconstruits depuis ? Pourquoi la question se justifie-t-elle ? Parce que, si on se réfère au géomètre officiel qui respecte la situation réelle, à la date du 18 décembre dernier, ils ont réapparu.

Nous demandons tout simplement au Conseil général de protéger l'acquis vieux de 30 ans. Pourquoi ? Parce que personne, dans aucune campagne électorale, ne s'est risqué depuis à heurter notre population à ce sujet. Si par un malheureux hasard, le moment était venu de le faire, l'Entente Pour Monthey exprimerait publiquement son désaccord. Mesdames et Messieurs les conseillers, je vous serais gré d'enregistrer la position de notre mouvement fidèle aux options prises par la majorité de nos prédécesseurs. Nous suivrons donc ce soir le préavis de la commission qui a proposé plusieurs rectificatifs au projet de règlement et qui préconise enfin un aménagement du parc, mais, je la cite, « sans bâtiment d'aucune sorte ». Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Je vous remercie Monsieur Dousse. Je constate que tous les partis ont pris la parole sur le sujet.

Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité

Il y a peut-être juste une chose qui n'a pas été dite, c'est qu'il y a eu un rendez-vous manqué, Monsieur Rouiller ! La commission BU m'avait convié à participer à une séance. Il se trouve que la commission de gestion m'a retenu au-delà du temps consacré, mais c'est exactement les éléments qui auraient été apportés. Il n'y a pas de malentendu. Il est évident que le projet concret qui se présentait à la fin de l'été est celui qui a déclenché le processus. L'étude date de dix ans. La seule chose que je peux vous dire de manière claire et nette, c'est que vous oubliez ! Vous oubliez parce que, pour avoir suivi de près l'opération depuis dix ans, je peux vous dire que ni moi ni ceux qui viendront vont perdre beaucoup de temps sur un objet de cette nature. Pour moi, cela participe à l'équipement de la ville, d'une ambition par rapport au statut qui est le nôtre aujourd'hui et il y a un emplacement qui s'y porte. Il y a une dernière chose que j'aimerais dire à M. Dousse qui n'a pas bien compris : « protéger l'acquis au nom de nos prédécesseurs, ne pas heurter la population ». Je vous rappelle que la population immédiate, composée de



Montheysans, ce ne sont pas des « Bezat », « Dousse », « Rouiller » ou « Mariétan » qui viennent de je ne sais où, mais des « Vionnet », des « Descartes » et des « Bussien » qui ont tous les jours ce parc sous les yeux et qui ne s'opposent pas. Et puis, surtout, quand vous dites « protéger l'acquis », je rappelle simplement que, à l'époque, lors de l'acquisition des terrains Kalbermatten, tout le devant, je le répète, était constructible.

Intervention de Mme Emilie Chaperon (PLR)

Je voulais juste relever un petit point qui me paraît important, même si on nous dit effectivement que ce n'est pas sûr que cela soit un hôtel, mais puisque c'est ce qui est discuté en majorité. Je pense qu'on oublie qu'un hôtel ne se construit pas n'importe où. L'hôtellerie va mal, surtout dans la région ! Il y a de moins en moins de lits en particulier dans les stations qui nous entourent ! Il faut absolument proposer un cadre attractif ! Monthey n'est pas Genève ! Je ne pense pas qu'on pourra remplir un hôtel à la gare avec les utilisateurs de la ligne du Tonkin ! Je me réjouis quand même aussi de rencontrer tous les conseillers généraux dans le futur parc du Crochetan puisque tout le monde semble manquer d'espace vert et y passer un temps incalculable. Merci.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Encore une fois M. Schaller et après je clos le débat.

Intervention de M. B. Schaller, municipal

Messieurs, Dames, Monsieur le Président, j'aimerais juste revenir sur deux trois points que j'ai entendus là. Le point qui m'a fait un petit peu hérissé est qu'on a ce soir entendu 300 réponses ou 200, pardon ! Sur toutes les questions qui nous avaient été posées, on n'avait pas du tout de réponse. Je suis très étonné ! On a répondu à toutes les questions parmi celles qui étaient connues. Il est vrai que ce que M. Mariétan vient de dire ce soir, je ne le connaissais pas. Par contre, toutes les questions techniques, on a essayé au mieux d'y répondre. Voilà une petite chose qui m'a fait hérisser, mais c'est comme cela.

L'hôtel à la gare c'est bien joli ! On pourrait éventuellement le mettre dans le bout de terrain qui nous reste dans le parc du Cinquantoux parce qu'on n'a pas d'autre terrain. On a l'aménagement du parc. On a fait un concours. Il n'était pas du tout prévu d'y mettre un hôtel si ce n'est dans le bâtiment qui deviendrait public devant la gare. Je ne sais pas si c'est le meilleur endroit, ce que vient de dire Mme Chaperon. J'ai encore une petite chose qui m'a interpellée. En lisant le rapport de la commission, qui vient de dire clairement ne pas vouloir de projet à cet endroit, je vois là tout à coup « la commune, si elle est propriétaire du terrain, a toujours la possibilité, en cas de besoin, de proposer la construction d'un bâtiment d'utilité publique ». Je n'ai pas tout compris. Merci de votre attention.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Je clos ici le débat.

L'objet soumis à l'étude du Conseil général concerne le changement d'affectation de la zone du plan d'aménagement détaillé du Crochetan. Ce changement d'affectation permet la construction de bâtiments. Je propose de soumettre en bloc le vote sur le PAD.



Les questions que je vous poserais seront donc:

1. Est-ce que vous acceptez la proposition de la commission BU qui accepte le PAD du Crochetan, mais refuse la modification du plan de zone permettant la construction d'un bâtiment ou
2. Est-ce que vous acceptez la proposition de la Municipalité concernant la modification du plan de zone du Crochetan qui permet la construction d'un bâtiment?

Intervention de Mme Sandrine Despods (GP)

On ne pourrait pas passer en revue le règlement article par article?

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Mme Bezat a préparé un comparatif du règlement qui vous montre les changements et, dans ce cas-là, on passe le règlement article par article. Cela revient au même. La proposition de la commission BU consiste en la suppression de tous les articles qui concerne la construction de bâtiments.

Intervention de M. Didier Cachat (PLR)

Juste une petite question. Si on ne prend pas la mouture du Conseil municipal, est-ce que cela vaut la peine de faire un PAD ?

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

De facto non, si vous enlever la partie « Bâtiments » de ce PAD, ce dernier n'a plus raison d'être. À moins que Mme Bezat ait un autre avis ?

Intervention de Mme Evelyne Bezat (GP)

Je comprends votre souci. Il est vrai qu'en enlevant les « Bâtiments », on enlève plusieurs articles de ce PAD. La commission s'est posé la question. C'est pour cela qu'on quand même fait l'exercice de passer en revue le règlement tel que la Municipalité nous l'a soumis et quels seraient les articles qui seraient enlevés ou modifiés. Ce qui se passe, c'est qu'à côté des articles qui font référence uniquement aux constructions, il y a quand même tout un certain nombre d'articles qui traitent de l'aménagement propre du parc « mis en œuvre de butts, implantation d'arbres, etc. ». La commission ne voulait pas que ce genre d'aménagement passe à l'attrape parce qu'on refuserait le PAD.

Intervention de M. Eric Borgeaud (PLR)

Ne peut-on pas mettre en confrontation le rapport de la commission d'urbanisme et celui de la Municipalité ?

C'est ce que je viens de proposer.

Et si le rapport de la commission sort en premier, à ce moment-là, il faudra que la commission travaille pour modifier en conséquence les articles. Je ne sais pas si on veut passer tous les articles ce soir, mais on pourrait le passer d'un bloc si c'est retravaillé à un autre moment.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

C'était ma proposition. Etes-vous d'accord de voter en un bloc avec les propositions de modifications de la commission BU ? Ces propositions sont principalement : suppression des articles 6, 11, 12, 13, 18, 19 et 23 ainsi que quelques modifications mineures. Pour la bonne forme, nous allons vous les montrer. On vote selon ma proposition.



Intervention de M. Didier Cachat (PLR)

Nous demandons une interruption de séance.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Interruption de séance accordée.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Interruption de séance terminée.

Je reformule les questions :

- Acceptez-vous la proposition de la commission BU ? ou
- Acceptez-vous la proposition de la Municipalité ?

Si c'est la proposition de la commission BU qui est acceptée, nous voterons le règlement article par article avec un vote final. Sommes-nous d'accord ?

Pas d'intervention, nous passons donc au vote.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous acceptez la proposition de la commission BU, je vous prie de vous lever.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous acceptez la proposition de la Municipalité, je vous prie de vous lever.

Si vous vous abstenez, je vous prie de vous lever.

La proposition de la commission BU est donc acceptée par 37 voix pour et 2 abstentions.

Nous allons procéder à la lecture du règlement article par article.

Intervention de M. Hansruedi Arnold (EPM)

Monsieur le Président, chers collègues, je trouve qu'on a bien fait. Notre décision est prise. L'affectation de ce terrain est complètement changée. Au lieu de passer article par article, je propose qu'on close l'affaire et qu'on fasse un nouveau règlement sur de nouvelles bases, parce que maintenant on a les bases légales qui disent exactement qu'on ne fait plus de construction. Maintenant on peut faire quelque chose de réfléchi.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci Monsieur Arnold, mais j'ai posé la question précisément avant. Donc on étudie le règlement article par article.

Article 1: inchangé.

Chapitre 2 : on passe.

Chapitre 3 Article 5 : inchangé.

Article 6 : supprimé.

Intervention de M. Hansruedi Arnold (EPM)

Déjà dans l'article 2, vous n'avez pas vu l'erreur. La commission dit la proposition et, là, avec le terme « Affectation », pourtant ils ont proposé « Affectation ». A mon avis, c'est cela qui est juste. C'est toujours comme cela.

Intervention de Mme Evelyne Bezat (GP)

Il est vrai qu'il y avait une proposition de modification.



Intervention de M. Hansruedi Arnold (EPM)

Cela a été proposé, mais pas fait sur le papier.

Intervention de Mme Evelyne Bezat (GP)

C'est vrai. Le règlement version de la Municipalité faisait mention à l'article 2 ligne 2 « le plan qui détermine l'affectation », mais il convient de parler ici de « l'affectation ».

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

On est d'accord, c'est une faute de frappe.

Nous passons au

Chapitre 2 Article 3 : inchangé.

Article 4 : inchangé.

Chapitre 3 Article 5 : inchangé.

Article 6 : supprimé.

Vote de la suppression de l'article.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous acceptez la suppression de cet article, je vous prie de vous lever.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous êtes contre la suppression de cet article, je vous prie de vous lever.

Si vous vous abstenez, je vous prie de vous lever.

La suppression de l'article 6 a été acceptée par 38 voix pour, 7 abstentions et 8 non.

Article 7 : inchangé.

Article 8 : inchangé.

Article 9

Intervention de Mme Evelyne Bezat (GP)

Le premier paragraphe est inchangé. Le deuxième paragraphe est légèrement modifié. La dernière phrase est supprimée. Je cite : « Elle permet l'accès aux parkings souterrains de l'îlot "Parc du Crochetan" ». Cette phrase-là est supprimée.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Vote de la proposition de la commission Bu

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous accepté la proposition de la commission BU,

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous vous opposé à la proposition de la commission BU,

Si vous vous abstenez, je vous prie de vous lever.

La proposition de la commission BU est acceptée avec 37 oui, 4 oppositions et 11 abstentions.

Article 10 : inchangé.

Article 11

Intervention de Mme Evelyne Bezat (GP)

Pouvons-nous grouper les articles 11, 12, 13 ?



Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Est-ce que l'assemblée est d'accord ?

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous accepté la proposition de la commission BU,

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous vous opposé à la proposition de la commission BU,

Si vous vous abstenez, je vous prie de vous lever.

La proposition de la commission BU est donc acceptée avec 37 oui, 6 oppositions et 9 abstentions.

Intervention de Mme Evelyne Bezat (GP)

Je m'excuse Monsieur le Président. Il y a juste l'article 13 où il y a tout de même un petit mot qui reste inchangé, celui qui concerne le parking public.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

D'accord. Très bien c'était un lapsus. Donc on reprend l'article 13 ou, si vous êtes d'accord, la partie de l'article 13 : supprimer la première partie et inchanger la partie publique. Si vous êtes d'accord ? Proposition acceptée.

Article 14 : inchangé.

Article 15

Intervention de Mme Evelyne Bezat (GP)

Là aussi, il y a une petite variation. Le premier paragraphe reste inchangé : «Il s'agit de surfaces ensemencées afin de créer des espaces de verdure selon le plan ». Quant au deuxième paragraphe, la commission a eu un certain doute au départ. Elle se posait la question de savoir si cela traitait de l'aménagement du parc ou de l'aménagement des bâtiments. Vu les modifications des précédents articles, la commission considère que, finalement, ce paragraphe concerne l'aménagement du parc lui-même et propose de laisser l'article 15 entièrement inchangé.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Très bien, pas d'autres propositions ?

Article 16 : inchangé.

Article 17

Intervention de Mme Evelyne Bezat (GP)

Alors, même chose que pour l'article 15. La commission BU propose de laisser l'article inchangé.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Article 18 : supprimé.

Article 19 : supprimé.

On vote les deux articles en même temps.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous accepté la proposition de la commission BU,

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous vous opposé à la proposition de la commission BU,

Si vous vous abstenez, je vous prie de vous lever.



La proposition de la commission BU est acceptée par 37 oui, 7 oppositions et 9 abstentions.

Article 20 : inchangé.

Article 21

Intervention de Mme Evelyne Bezat (GP)

La commission propose de supprimer cet article vu qu'il concerne le molok qui est certainement destiné aux zones constructibles.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Article 22 : supprimé.

Article 23 : supprimé.

Etes-vous d'accord de les grouper ? Pas d'opposition

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous accepté la proposition de la commission BU,

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous vous opposé à la proposition de la commission BU,

Si vous vous abstenez, je vous prie de vous lever.

La proposition de la commission BU est acceptée par 37 oui, 8 oppositions et 8 abstentions.

Chapitre 4

Article 24 : inchangé.

Article 25 : inchangé.

Nous sommes donc arrivés au terme de l'étude du règlement du plan d'aménagement détaillé du parc du Crochetan. Je vais soumettre maintenant l'ensemble du règlement au vote.

Excusez-moi, mais sur demande de la commission BU, je vais revenir à l'article 21.

Intervention de Mme Evelyne Bezat (GP)

M. Schaller vient de nous communiquer une précision que la commission n'avait pas eue jusqu'à présent concernant le molok dont il était question tout à l'heure. Il semblerait qu'il soit destiné plus aux habitants du quartier que vraiment à la construction. Dans ce cas-là, nous vous proposerions de le laisser dans le règlement.

Intervention de B. Schaller, municipal

Le molok est destiné aux gens du quartier car le camion ne peut pas rentrer dans cette rue. On est obligé de mettre le molok au débouché de la rue du Crochetan. C'est très simple. Merci de l'accepter. Cela facilite le travail de M. Fellay.

Intervention de M. Hansruedi Arnold (EPM)

Je ne vois pas ce que cet emplacement de molok a à voir dans ce règlement.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Mais un article stipule cette position. Etes-vous d'accord de revenir là-dessus ?

Je remets cet article 21 au vote qui resterait inchangé.



Comme il y a des conseillers qui ne sont pas d'accord, on revote cet article.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous êtes d'accord avec la commission BU d'inchanger cet article, je vous prie de vous lever.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous vous opposez à la proposition de la commission BU, je vous prie de vous lever.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous vous abstenez, je vous prie de vous lever.

La proposition de la Municipalité est acceptée par 38 oui, 2 oppositions et 8 abstentions.

Je sou mets donc maintenant le règlement complet au vote de l'Assemblée.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous acceptez le règlement du plan d'aménagement détaillé du Crochetan tel qu'amendé ce soir, je vous prie de vous lever,

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous vous opposez, je vous prie de vous lever.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous vous abstenez, je vous prie de vous lever.

Le règlement tel qu'amendé ce soir est donc accepté par 37 oui, 14 oppositions et 2 abstentions



4. Domaine des Portes du Soleil – Approbation des plans d'aménagement détaillés et modification du plan de zones de la commune de Monthey

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Le rapporteur de la commission d'Edilité et d'Urbanisme, Mme Bezat, va lire le préambule et la conclusion du rapport que tous les conseillers généraux ont reçu le 19 février.

Nous passerons ensuite à l'entrée en matière et, si elle est acceptée, au débat et au vote.

Les documents de référence sont le règlement du Plan d'aménagement détaillé du Vallon de They et le plan annexé que tous les conseillers ont reçus avec la convocation à cette séance.

Mme Bezat vous avez la parole.

Intervention d'Evelyne Bezat, rapporteur de la commission "Edilité et Urbanisme"

Préambule

La commission Edilité & Urbanisme du Conseil Général s'est réunie le 10 février 2010 pour analyser le dossier proposé.

Etaient présents pour délibérer, Mesdames Emilie Chaperon et Evelyne Bezat, ainsi que Messieurs Claude Berger, Gabriel Fabris, Stéphane Mathez et Jean-Michel Rouiller.

La commission a bénéficié des éclaircissements apportés par Messieurs Jean-Bernard Duchoud et David Vigolo ; elle a également eu le plaisir d'accueillir à cette occasion, Monsieur Christian Fracheboud, Président du Conseil général.

La commission tient à remercier les différents intervenants pour leur disponibilité, ainsi que pour les réponses apportées aux nombreuses questions suscitées par la planification.

Juste quand même un paragraphe qui est important de souligner avant d'en venir immédiatement aux conclusions:

Tout refus ou modification même partielle de l'un ou l'autre de ces objets, conduit au rejet inéluctable de la planification globale des Portes du Soleil et renvoie à la situation initiale prévalant avant la négociation.

Conclusion

Face à l'ampleur du dossier, face à la somme des intérêts en cause, face aux longues et ardues négociations qui ont abouti à la présentation des plans d'aménagements détaillés du domaine des Portes du Soleil, la commission Edilité et Urbanisme n'a pas souhaité remettre en question l'ensemble du travail réalisé. Elle s'est donc prononcée à l'unanimité, en faveur de l'adoption des objets cités.

La commission invite donc l'assemblée à se rallier aux conclusions du message du Conseil municipal daté du 27 janvier 2010 et à approuver les objets soumis à décision.

Monthey, le 17 février 2010,

M. Jean-Michel Rouille, président, Mme Evelyne Bezat, rapporteur.



Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Intervention de M. Didier Cachat (PLR)

Il y a deux ans, lors de la première votation, le groupe PLR avait voté majoritairement pour cette planification, alors que la bourgeoisie était partagée. Maintenant que la bourgeoisie est unanime, je ne vois pas comment nous pourrions voter différemment. Le PLR accepte l'entrée en matière et soutient cette planification des Portes du Soleil qui permettra, comme l'a souligné hier notre champion olympique, Didier Défago, de faire avancer notre région vers une modernité indispensable au développement de notre tourisme.

Intervention de Mme Catherine Anderau-Trombert (PDC)

Depuis de nombreuses années, la planification globale fait couler de l'encre. Ce soir, nous savons que toute la Vallée est suspendue à notre décision. Pour ceux qui ne le savent pas encore, c'est accepté massivement dans les trois autres communes. Je propose qu'on ne fasse pas le frein à main et qu'on aille de l'avant. Comme cela, après on aura une bonne raison d'avoir un hôtel touristique à Monthey. Merci. Bonne soirée !

Intervention de M. Guillaume Sonnati (GP)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, appelé une nouvelle, et espérons dernière, fois à se prononcer au sujet de la Planification globale des Portes du Soleil et plus spécifiquement sur le Plan d'aménagement détaillé du Vallon de They, le groupe Gauche Plurielle reconnaît la nécessité de mettre en place un projet global tenant compte de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

De plus, le Groupe relève également l'importance de valoriser la Vallon de They étant donné que ce lieu non seulement possède un capital écologique important, mais réunit également toutes les conditions nécessaires à un « tourisme doux ».

Une partie du Groupe Gauche Plurielle aurait, dans l'idéal, souhaité que la circulation pour le tronçon reliant En They à la Tovassière soit limitée aux seuls ayants-droit davantage que deux mois par année, afin de maximiser le capital écologique de ce site. Notre Groupe aurait également apprécié que le prix de l'abonnement annuel de ski soit identique pour tous les enfants en âge de scolarité domiciliés sur les quatre communes concernées par ce projet, et certains, encore, que la liaison directe Les Crossets/Morgins par la piste de Tovassière soit maintenue. D'autres, enfin, auraient souhaité que l'entier de la route, c'est-à-dire de Morgins à la Tovassière, soit fermé deux mois par année.

Cependant, vu que la Gauche Plurielle est aussi prête à faire des concessions, qu'elle reconnaît le travail de négociations entrepris et qu'elle est parfaitement consciente de la nécessité d'un tel projet, notre groupe accepte l'entrée en matière du PAD du Vallon de They et de son règlement et vous informe, d'ores et déjà, que nous ne ferons aucune intervention concernant le détail de ce projet. Nous acceptons également les trois autres plans d'aménagement détaillés et leurs règlements respectifs.



Intervention de M. Roland Dousse (EPM)

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, une très courte intervention. Je confirme ce que disait mon collègue M. Cachat. Nos anciens collègues avaient, il y a trois ans dans cette même salle, largement exprimé leur avis. On nous propose aujourd'hui une planification encore plus élaborée, donc plus logique et plus restrictive du domaine de They. Compte tenu du souci généralisé d'une protection de cette nature et d'un impact réduit du domaine skiable, notre groupe apporte donc son appui au plan d'aménagement qui nous est soumis. Je confirme ainsi que notre groupe est volontiers en matière sur cet objet après l'examen de la très importante et convaincante information qui nous a été fournie ou transmise sur plus de cinquante pages.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci Monsieur Dousse. La parole est au Conseil général.

Intervention de M. Gilles Cottet (PDC)

Messieurs les Présidents, Madame, Messieurs les Municipaux, chers collègues, nous ne sommes pas là ce soir pour refaire l'histoire. Il n'appartient pas à un législatif communal de rédiger ce document et, encore moins, de le corriger. Certes, cette convention a vu le jour au forceps. Depuis 2007, et des deux côtés de la pointe de l'Au, il y a eu beaucoup d'émotion, beaucoup de rancœur, d'entêtement et, il faut bien le dire, d'incompétence. Nous serions tous tentés de réécrire ce protocole, mais, ce soir, et à la même heure, quatre assemblées souveraines ont une ultime occasion de faire taire ceux qui nous ont rebaptisés les « Portes du Sommeil ». Ce qui vous est demandé ce soir, chers collègues, est le droit pour des sociétés anonymes d'investir 90 millions dans les quatre prochaines années. Il est peut-être utile de préciser, et cela a rarement été ressorti des débats, que dans cette enveloppe financière il n'y a pas un seul centime d'argent public (d'où le paradoxe de notre démocratie directe) ! Vous pouvez aussi donner l'occasion à la ville de Monthey de se profiler comme tuteur, comme juge de paix, mais pourquoi pas comme acteur touristique (on pourra en reparler) et d'offrir aux frères ennemis de la Vallée le recul qu'il faudra pour enfin concrétiser ce projet. Mes chers collègues, ce soir je vous propose, pour une fois, un score stalinien, une unanimité exemplaire pour que demain le plus grand domaine skiable du monde à 13 km (ou si vous préférez à 13 minutes de cette salle) retrouve ses lettres de noblesse. À bon entendeur ! Merci de votre attention !

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

La parole est à la Municipalité.

Intervention de M. J.-B. Duchoud, municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je crois que beaucoup de choses ont été dites ce soir. Les autres communes se sont prononcées. Après l'échec de la première planification, il nous a fallu une année de négociations entre les différents partenaires, les communes, les installations mécaniques, les organisations de protection de la nature. Chacun a dû faire des concessions afin d'arriver à cette solution. A l'instar de M. Cottet, je vous propose d'accepter cela à une très large majorité pour montrer aussi notre solidarité avec les trois communes de la Vallée. Je vous remercie.



Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Je soumets donc l'entrée en matière au vote.

Mesdames, Messieurs si vous acceptez l'entrée en matière, je vous prie de vous lever.

L'entrée en matière est donc acceptée à l'unanimité.

Nous passons maintenant à la discussion de détail et au vote.

Nous prenons le document « Règlement du Plan d'aménagement détaillé du Vallon de They du 25 novembre 2009 »

Intervention de Mme Catherine Anderau-Trombert (PDC)

De toute façon, on ne peut rien changer, même pas une virgule!

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Laissez-moi finir, je vais vous le dire ! Il sera 23 heures dans 30 secondes.

Le PAD du Vallon de They et les autres trois plans d'aménagements détaillés font parties du plan d'aménagement global des Portes du Soleil. Les objets ne peuvent qu'être acceptés ou refusés dans leur globalité. Toute modification, même partielle, conduit au rejet.

Par conséquent, je soumettrai en bloc au vote: le plan d'aménagement détaillé et le règlement du Vallon de They du 25 novembre 2009 ainsi que la modification du plan de zones de la commune de Monthey lesquels s'inscrivent dans la nouvelle modification générale des domaines skiables des Portes du Soleil.

Mesdames et Messieurs, souhaitez-vous vous exprimer en ce qui concerne ces points ?

Je passe au vote final.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous acceptez le plan d'aménagement détaillé et le règlement du Vallon de They du 25 novembre 2009 ainsi que la modification du plan de zones de la commune de Monthey, lesquels s'inscrivent dans la planification générale des domaines skiables des Portes Du Soleil, je vous prie de vous lever.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous refusez, je vous prie de vous lever.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous vous abstenez, je vous prie de vous lever.

Le règlement est accepté à l'unanimité.



5. Réponse au postulat de Mme Sandrine Desponds portant sur le fonctionnement des colonies de vacances

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

La Municipalité va répondre au postulat du groupe Gauche Plurielle, par Mme Desponds, accepté par le Conseil général en séance du 15 décembre 2008.

La parole est à la Municipalité.

Intervention de M. G. Borgeaud, municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, suite au dépôt du postulat de la Gauche Plurielle représentée par Sandrine Desponds, la Municipalité vous apporte sa réponse.

Bref récapitulatif de l'historique du projet

Au départ, la "colonie des Giettes" était organisée et financée par les paroisses catholiques de Monthey, Saint-Maurice et Massongex ainsi que par la fondation Eugène de Cocatrix de St-Maurice. Elles s'occupaient principalement d'offrir à des familles défavorisées la possibilité de participer à des activités surveillées pendant la période des vacances scolaire.

Par la suite, une échelle de subventionnement a été établie en fonction du revenu des familles et ainsi beaucoup de petits Montheysans, issus des différentes couches sociales, ont participé à cette colonie. Le service social de Monthey se chargeait des inscriptions et de faire appliquer le subventionnement adéquat pour chaque enfant.

En 1990, la ville de Monthey décide de prendre en charge le financement des travaux d'agrandissement. En contrepartie, la ville bénéficie alors de la mise à disposition gratuite du bâtiment pour l'organisation de la colonie durant les deux mois d'été.

Afin de palier à des déficits successifs, la paroisse catholique de Monthey, s'approche des communes du District afin de trouver un financement en proposant une collaboration. Cette proposition n'obtient pas l'écho souhaité. Partant de là, la paroisse fait appel à la commune de Monthey pour trouver une solution durable et satisfaisante pour la gestion des lieux et maintenir ainsi l'esprit de "la colonie des Giettes". Cette gestion est alors confiée à la société Evazion Sàrl

Convention et bail

Dans le cadre de ce projet, deux accords ont été conclus.

1. Un contrat de bail relatif au Chalet Cazot établi entre la société Evazion Sàrl, locataire, et les propriétaires des lieux, soit la Paroisse Catholique Romaine de Monthey et la Fondation Eugène de Cocatrix. Ce document lie les parties mutuellement entre elles du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2015. La location s'élève au montant symbolique de CHF 1.-. Toutefois, le locataire s'engage à alimenter le Fonds de rénovation à hauteur de CHF 6'000. -- par année; ce montant sera réévalué en juin 2010.
2. Une convention pour l'organisation de la colonie des Giettes est signée entre la commune de Monthey et la société Evazion Sàrl. Cet accord lie les deux parties du 1er janvier 2001 au 31 décembre 2005, renouvelable tacitement pour 5 ans, sauf si celui est dénoncé moyennant un préavis de six mois avant échéance. De cet accord, il ressort que la colonie des Giettes



est une structure destinée à des jeunes, âgés de 6 à 12 ans, et gérée par le service social de la ville de Monthey. La société Evazion Sàrl s'engage envers cette dernière à accueillir, héberger, fournir une pension complète et développer des activités ludiques ou sportives en faveur des enfants de la colonie des Giettes, durant les vacances scolaires des mois de juillet et août de chaque année. A la conclusion de cette convention, le prix d'accueil pour un enfant était fixé à CHF 55. -- par jour. En 2004, par le biais d'un avenant, le prix d'accueil est augmenté de CHF 10. -- et une échelle de subventionnement adoptée; en effet, la commune de Monthey s'engage à allouer une subvention s'échelonnant de CHF 5. -- à CHF 55. -- par jour et par enfant, selon le revenu net imposable des parents.

Au vu de ce qui précède, nous constatons que la commune de Monthey n'est liée à la société Evazion Sàrl que par la convention pour l'organisation de la colonie des Giettes.

Résumé du postulat

La Gauche Plurielle, représentée par Mme Sandrine Desponds, demande à ce que les prix de CHF 65. -- par jour adopté par les partis en 2004 soit respecté. Elle souhaite que le soutien financier destiné aux familles ne subventionne pas une société privée plus qu'une autre, sans remettre en doute l'offre et la qualité des prestations des camps organisés par la société Evazion Sàrl. Il serait souhaitable et raisonnable qu'elle soit soumise à une saine concurrence.

De ce fait, la Gauche Plurielle souhaite accorder une aide financière aux familles pour la participation à d'autres camps de vacances et établir un répertoire des camps subventionnés.

Les camps de vacances

Le service Sports et Jeunesse a fait une rapide enquête sur le prix des camps de vacances principalement en Romandie. Voici une brève analyse :

- Le prix d'une journée est variable d'une organisation à l'autre (de CHF 50.- à CHF 138.- par jour).
- Dans la plupart des camps, le forfait journalier est supérieur à CHF 65.- par jour.
- Les prix sont influencés par le type d'activités et d'encadrement (moniteurs spécialisés pour une activité spécifique comme l'escalade, ...). Par exemple, un camp à CHF 50.- par jour est un camp à la montagne en cabane.
- Les camps pratiquant des coûts bas bénéficient en général de subventionnaires tels que commune ou paroisse voire des organismes à but non-lucratif dont la mission est liée à l'activité jeunesse (centres de loisirs, terrains d'aventure, associations...). Dans ce cas, une partie des frais ne se répercute pas sur le prix des camps (par exemple le personnel encadrant est payé par l'institution ou d'autres prestations sont fournies par l'institution). L'encadrement est parfois bénévole.

Offres régionales

Les organismes organisateurs de camps dans la région de Monthey sont rares. Nous avons pu en dénombrer que deux, soit :

- La société Camps Jeunesse Sports Aventure à Monthey, organisateur de camps à Champéry et



- La société Evazion Sàrl à Monthey.

Dans un périmètre plus large, nous avons pu répertorier trois colonies, soit :

- La colonie La Ruche aux Granges-sur-Salvan; il s'agit d'une association à but non lucratif constituées de quatre communes genevoises. Cette colonie est ouverte à tous les enfants entre 6 et 12 ans.
- Le camp de vacances Plein Soleil à Ravoire; il s'agit d'une association à but social sous la dénomination "Colonie de vacances de Martigny". Cette colonie est ouverte à tous et propose des activités pour les enfants (6-12 ans) et les adolescents (13-15 ans).
- La colonie de Sorniot; camp de vacances organisé par la commune de Fully pour les enfants (6-12 ans) et les ados (13 ans). La priorité est donnée aux enfants de Fully.

Nous pouvons également constater une évolution dans les loisirs. La colonie de vacances traditionnelle "vacances à la montagne" n'est plus forcément ce que les jeunes recherchent. Les camps à thème avec des activités bien définies remportent souvent la palme! On le constate encore plus fortement dans la tranche d'âge des 12 -15 ans. Dans une colonie, on constate que la majorité des camps s'adressent aux 6 - 12 ans (par exemple la colonie de Ravoire propose cinq séjours et un seul camp s'adresse aux 12 - 16 ans).

Les besoins des familles

Reste également à connaître le besoin réel des familles en termes de vacances. Ont-elles besoin de donner la possibilité à leurs enfants de partir en vacances ou au contraire d'occuper les enfants en journée pendant les périodes de vacances scolaires ?

Une rapide prise de température faite auprès d'autres partenaires jeunesse de la ville nous laisserait penser que le besoin serait plutôt lié à l'occupation pendant les vacances. Bien qu'avec les éléments que nous avons à notre disposition à ce jour, il semble difficile de cerner exactement le besoin des familles. Nous n'écartons pas le fait qu'il est également important pour un jeune de pouvoir partir en vacances.

Soutien à divers camps

Il nous semble normal que le soutien de la commune revête un caractère local. Toutefois, vu l'orientation de la politique actuelle, telle que le projet d'agglomération Monthey-Aigle et la fusion entre commune pour d'autres régions helvétiques, et vu la faible offre régionale, le service Sports et Jeunesse est favorable à octroyer un subventionnement aux familles pour les organismes cités sous rubrique « Offres régionales ».

Organisation de camps de vacances

Soulignons d'abord qu'il existe différents organismes en Suisse romande qui proposent une palette de camps. Les parents manquent certainement d'informations sur ces possibilités.

L'organisation d'un camp de vacances demande énormément en ressources humaines autant au niveau de l'organisation que de l'encadrement durant le camp. A l'heure actuelle, le service des Sports comme le service Jeunesse est dans l'impossibilité d'assumer cette tâche supplémentaire.

En ce qui concerne les 12 – 16 ans, il semblerait que les demandes soient moins nombreuses. Le service Jeunesse, qui a pour mandat l'animation des 12 - 25 ans,



organise un à deux week-ends par année pour les jeunes en âge du cycle. A l'heure actuelle, il semble difficile d'en faire plus.

Toutefois la question est posée pour la tranche d'âge des 6 – 12 ans. Bien que cette dernière ne soit pas du ressort du service Jeunesse, il pourrait tout à fait, en collaboration avec le Service des Sports, étudier la possibilité de créer un programme d'activités journalier pour ces jeunes durant les vacances scolaires (projets, coûts, ressources). Cette étude serait également l'opportunité de répondre en partie à la question récurrente de l'animation pour les 6 - 12 ans.

Les actions que l'on vous propose

Pour les parents, il n'est pas toujours aisé de trouver des séjours adaptés à leurs enfants, internet pourrait être un moyen simple de recherche efficace.

- Sur le site internet de la ville (www.monthey.ch), répertorier les différents organismes proposant des camps de vacances et créer des liens vers des sites les référençant tels que chablaisfamille, chablaistourisme, groupe romand des activités de la jeunesse.
- Collaborer avec chablaisfamille et chablaistourisme pour enrichir leurs catalogues de camp.
- Informer les parents de l'existence de ce lien par divers biais (courrier, Monthey ma ville, etc.).

Elargir la palette de camps soutenue par la ville, soit:

- Soutenir la création de camp par des organismes ou personnes montheyssans, mise sur pied d'un règlement de subventionnement de camps avec des critères précis encore à définir (notamment que le camp soit ouvert à tous les jeunes Montheyssans, indépendamment du fait qu'ils soient membres d'une association). La demande de subvention se fera au moyen d'un formulaire ad hoc (description du camp, nombre de moniteurs, types d'activités, lieu...)
- Etayer l'offre de camps pour les familles en subventionnant différents organismes (mentionné dans rubrique «Offre régionale »).
- Etudier la possibilité d'offrir un programme d'activités à la journée pendant les vacances scolaires (voir sous rubrique « Organisation de camps de vacances »).

La convention entre la société Evazion Sàrl et la ville de Monthey

La convention, sous sa forme actuelle, ne correspond plus à la réalité (forfait journalier, âge des participants, période des camps). Nous jugeons donc nécessaire de la dénoncer dans les délais convenus et de signer une nouvelle convention correspondant à la réalité. Cette négociation nous permettra également de mieux comprendre pourquoi les termes de cet accord se sont éloignés de la réalité et de voir ce que nous pourrions mettre en place pour rendre ces camps plus accessibles. Ces négociations pourront débuter quand la convention sera dénoncée. Un projet de subventionnement sera proposé en fonction de ce nouvel accord.

En fonction des décisions prises, le service Jeunesse, Sports et Enfance présentera un projet d'encadrement des 6-16 ans durant les vacances scolaires.

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Je remercie M. Borgeaud et ses services pour cette réponse plus qu'étoffée. On est satisfait de la réponse cette fois-ci. On se réjouit surtout de la mise en œuvre de



toutes les actions qui sont proposées. On prend bonne note que la convention va être dénoncée. On se réjouit aussi d'apprendre que la Municipalité entre en matière s'agissant de l'élargissement de la palette des coûts qu'elle pourrait subventionner. On trouve aussi l'idée d'élargir à des activités journalières assez intéressante pour des jeunes entre 12 et 16 ans qui n'ont pas forcément envie de partir en camp trois semaines. J'ai juste une question qui me paraît avoir son importance à l'approche des vacances scolaires. Si on comprend que vous n'avez pas encore eu le temps de mettre sur pied un règlement de subventionnement, on veut juste savoir si, pour les prochaines vacances d'été, la Municipalité entrera déjà en discussion s'agissant du subventionnement d'autres camps que ceux proposés par la société Evazion et si ce n'était pas le cas, à partir de quand pourra-t-on disposer de cette règlementation ?

Intervention de M. G. Borgeaud, conseiller municipal

Je peux vous répondre. On subventionne déjà des camps d'été, notamment un camp de la gym qui se passe au Tessin. On leur a accordé une subvention. Maintenant, au niveau des cas particuliers, je ne peux pas me prononcer parce qu'on n'a pas assez de demandes. Si c'est une demande globale par rapport à des organismes, la Municipalité se prononce. On a un montant au budget qui est de l'ordre de CHF 25'000. -- de subventionnement pour ces camps. Au fur et à mesure des demandes, on les traite. Le délai sera dans le cadre du budget 2011 où on va venir avec des propositions, éventuellement avec un budget identique ou une augmentation de budget.

Intervention de M. Didier Cachat

Étant donné que maintenant c'est le Service de la Jeunesse et des Sports, est-ce qu'on peut imaginer que des camps sportifs organisés par des associations montheyennes ou des associations cantonales, pour des jeunes de 6-12 ans, ces derniers peuvent-ils demander une subvention ?

Intervention de M. G. Borgeaud, conseiller municipal

Si la demande est faite, du moment que vous imposez que la personne soit membre d'un club ou autre, le subventionnement se fait par d'autres biais. On octroie la gratuité pour les salles. On octroie des subsides aux sociétés locales. Maintenant, le camp spécifique Camp Jeunes Foot, on lui mettra certainement à disposition des terrains, mais quant à subventionner, je ne pense pas. Mais, faites toujours la demande !

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Plus de prise de parole ? Je remercie donc M. Borgeaud.



6. Réponse au postulat de Mme Patricia Casays sur une aide financière ciblée pour la rentrée scolaire et les activités sportives

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

La Municipalité va répondre au postulat de Mme Casays accepté par le Conseil général en séance du 11 novembre 2008.

La parole est à la Municipalité.

Intervention de M. J.-B. Duchoud, municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'ai la tâche ardue de vous maintenir éveillés pour les deux derniers points de l'ordre du jour.

Le postulat de Mme Casays demandait que, à l'instar des autres villes du Valais comme Martigny et Sion, quatre chèques de CHF 50. -- (moitié pour le matériel scolaire et moitié pour les activités sportives et culturelles) soient accordés aux élèves montheyens. Une restriction a été apportée dans le postulat par rapport aux deux autres villes. On devait cibler l'aide et n'attribuer ces chèques qu'aux personnes venant de familles nécessiteuses. Deux aspects ont été traités dans le postulat : logistique et financier. L'aspect logistique a été traité par le Service « Finance et Gestion ». Il en est ressorti d'une part la difficulté de gérer l'attribution des chèques. Il est très difficile en effet de prendre soit les critères d'aide sociale soit les subventions aux caisses maladies. La gestion de cet aide nécessitait une personne à environ 100% durant 4 mois, ce qui faisait une charge pour la commune d'environ CHF 30'000. --. Il nous a semblé préférable de donner ces CHF 30'000. -- en aide directe plutôt qu'en travail administratif.

L'autre aspect est l'aspect financier. Nous avons fait une étude comparative des différentes villes du Valais en fonction de ce que les villes offraient à leurs écoliers. Même s'il est toujours difficile de comparer, il a été constaté que Monthey, en cette matière, était très généreuse. Si le fait de donner des bons est un fait spectaculaire et un geste politique fort, il faut aussi constater toutes les prestations de la commune de Monthey qui sont fournies aux écoliers. Je vous en cite une partie. À Monthey, le matériel scolaire de base est offert par l'école : les livres, les cahiers, l'agenda qui coûte CHF 10. --. Il n'y a pas de frais à la charge des parents pour les travaux manuels, l'économie familiale, les activités sportives. Monthey paie une grande partie de la location du matériel de ski et, pour les activités culturelles, il n'est rien demandé. Pour le sport scolaire facultatif, une contribution de CHF 10. -- est demandée aux parents pour environ 15 semaines d'activité. Si on compare avec ce qu'offrent les autres villes du Valais. À Martigny, au cycle d'orientation, l'offre communale aux élèves est de CHF 100. -- pour les activités sportives et CHF 100. -- pour le matériel scolaire. A la charge des parents, on demande CHF 125. -- pour les activités scolaires : ski, sortie, économie familiale et travaux manuels. De plus, à la charge de l'école il y a le matériel scolaire qui est fourni gratuitement et les parents paient lors de remplacement du matériel. À Sion, au cycle d'orientation, il y a CHF 200. -- de bons. À la charge des parents, il y a aussi CHF 125. -- pour les activités ski, sorties et culture. À la charge de l'école, les livres sont fournis gratuitement, par contre, les cahiers et les feuilles sont payants. À Sierre, il n'y a aucun bon et à la charge des parents, il y a le petit matériel scolaire (classeurs, feutres) et CHF 35. -- pour les activités neige et spectacles.

En conclusion, la commission de l'instruction publique et le Conseil municipal, forts de ces constatations, vous proposent donc de ne pas entrer en matière sur ces



bons, mais vous proposez par contre d'élargir l'offre du matériel scolaire qui est fourni par la commune. Cette année par exemple, on a pris en charge la première plume des élèves, un coût de l'ordre de CHF 10. --. On vous propose ici de prendre en charge le premier compas qui est un coût de l'ordre de CHF 15. --. Les classeurs sont déjà en partie fournis gratuitement. Pour ce qui est des cours d'environnement, on propose aussi de fournir certains classeurs. De plus, les enseignants sont déjà sensibilisés par rapport à ce phénomène et, s'ils voient que des familles sont nécessiteuses, ils doivent avertir la direction. On prend déjà en charge, par exemple, tous les coûts pour les sorties de ski ou divers petits matériels.

Voilà Mesdames, Messieurs, j'espère avoir répondu à cette question. On voit qu'on n'a peut-être pas ce geste spectaculaire de donner un bon de CHF 200.--, mais par contre, la plupart des prestations sont déjà offertes par la commune de Monthey, ce qui compense plus ou moins les bons.

Intervention de Mme Catherine Anderau-Trombert (PDC)

Monsieur le Municipal, chers collègues, Mme Casays a essayé de tenir et de résister, mais elle ne l'a pas fait. Je prends quand même la parole par rapport aux différentes séances qu'on a eues au groupe auparavant. Certes vous faites des gestes : « on offre la première plume, le premier compas ». C'est bien. Il y a beaucoup de choses à améliorer. Je vous offre tout plein d'autres propositions. Il y a plein de choses auxquelles je n'étais pas sensible. J'ai mon petit bout chou de 3 ans et demi qui a commencé l'école. On commence l'école alors on voit profil dentaire. On offre la brosse à dents avec le gobelet qui vont trainer pendant neuf ans à l'école et qui sera plein de poussière et dégueulasse ! On demande CHF 3. -- aux parents ! Alors, vous me dites que CHF 3. -- c'est rien ! C'est clair que ce n'est rien, mais pour certaines familles c'est quelque chose ! Je pense qu'il y a des choses comme cela où il faut peut-être être plus sensible pour éviter les polémiques qui ne servent à rien. Alors qu'on fasse des efforts, j'ai un autre exemple puisque je vous ai en face de moi. En début d'année scolaire, quand j'ai inscrit ma fille à l'école, je me suis renseignée auprès du directeur sur comment se passe le contrôle médical. Il m'a répondu que je recevrai les papiers à la maison. Cela s'adresse au municipal des écoles et de la santé. Donc elle va faire son petit contrôle habituel à l'école parce que c'était là qu'elle était convoquée. Ensuite vous recevez la feuille : « vous devez retourner chez le pédiatre ». Vous retournez et vous recevez une facture de CHF 125. -- à la maison. D'accord, la caisse maladie la prend en charge, mais j'ai CHF 12,50. -- à ma charge. Pour moi, cela me convient, mais pour des gens c'est quand même des dépenses. On augmente le coût de la santé. On fait ces choses-là. Donner la possibilité aux gens d'anticiper ces choses-là pour éviter des surcoûts. Là vous ferez un effort et là vous aiderez les familles ! Et là, je n'entrerai plus en matière sur les chèques. Je vous dis franchement que, moi personnellement, si j'étais Mme Casays, vos réponses ne me satisferaient pas.

Intervention de M. J.-B. Duchoud, municipal

Madame Anderau, vos propositions vont exactement dans le sens que j'ai dit. À la place de donner ces chèques, on va donner les aides sur toutes ces différentes choses. Je vous ai cité l'exemple de la plume, celui des compas. À chaque fois c'est CHF 10. -- ou CHF 15. --. Comme vous le dites, pour vous ce n'est peut-être rien, mais pour certaines familles c'est important. On fournit aussi les classeurs. Tout ce petit matériel qui n'est pas compris dans les autres communes, c'est ce qu'on offre en compensation de ces fameux chèques. On a préféré investir les CHF 30'000. --



qu'on payait en travail administratif sous forme d'aide. Vous nous avez dit pour les brosses à dents, pour ces différentes choses. C'est tous ces petits détails qu'on va étudier et qu'on va fournir gratuitement. On aborde tout à fait dans votre sens.

Intervention de Mme Catherine Anderau-Trombert (PDC)

J'accepte, je veux bien, mais qu'il y ait des choses vraiment concrètes ! Juste encore un petit détail. Quand on commence l'école, la première chose que la maitresse nous demande c'est CHF 15. -- pour tout ce qu'elle doit fournir en fourniture scolaire. Elle nous répond qu'elle a CHF 5. -- par élève pour l'année scolaire. La première chose qu'on nous demande, le premier jour, c'est d'amener CHF 15. -- ! Je m'en fous pour moi, mais c'est la première chose qu'on nous demande ! Il y a deux ans, à la commission de gestion on a commencé à dire qu'on ne trouvait pas normal que les écoles n'utilisaient pas leur budget en entier. Vous fournissez, ils n'utilisent toujours pas leur budget et les pauvres institutrices ont CHF 5. -- par gamin pour faire des travaux manuels ! Ce n'est pas possible pour l'institutrice et pour certains papas qui ont déjà dû acheter des pantoufles, un sac, des trucs, des machins en début d'année scolaire et les CHF 15. -- ! Cela veut dire qu'ils vont manger une fois de plus des spaghettis au beurre !

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Je suis une plus vieille maman que Mme Anderau donc je suis remise de ces traumatismes. Je vais juste vous parler de l'autre partie. Il y a deux chèques et le postulat de Mme Casays faisait bien référence à ces deux chèques. Il y a celui pour le matériel scolaire ce qui touche directement l'école et le deuxième qui était utilisable pour des cotisations auprès d'associations sportives ou d'associations culturelles. Je considère qu'on n'a pas vraiment de réponse sur cette partie. Étant donné que c'est quand même un postulat qui a été renvoyé par l'ensemble du Conseil général à la Municipalité, je pense que le Conseil général pourrait demander un complément sur l'autre chèque, la partie associations.

Intervention de M. J.-B. Duchoud, municipal

Par rapport à la partie associative, une partie disait que c'était pour favoriser l'intégration dans les sociétés sportives et culturelles qu'il y ait plus de participation. Ce qui a été constaté dans les autres villes c'est qu'il n'y avait pas d'augmentation du nombre de juniors dans les clubs sportifs ou les écoles de musiques. Il faut dire aussi que pour ce qui est des écoles de musique communales, la commune prend en charge le 50% des coûts. Si les familles ne peuvent pas subvenir à l'autre partie des 50%, jusqu'à maintenant la commune a toujours pris cela en compte. Comme je vous l'ai dit, il n'y a pas cette politique spectaculaire de chèques. On pourrait enlever tous les chèques. On pourrait enlever toutes les prestations comme dans les autres communes et donner des chèques et les parents se débrouillent. La deuxième chose qu'il y avait dans ce postulat était de dire « seulement pour les familles nécessiteuses ». Sur quels critères vous fixez cela ? C'est impossible. Soit on donne à tout le monde, soit on ne donne à personne et on continue les subventions. Mais, je peux bien le comprendre. Ce n'est pas un problème pour nous de donner des chèques. À ce moment-là, il faut donner des chèques à tout le monde comme ils ont fait dans les autres communes parce qu'ils se sont rendus compte de l'impossibilité de le faire. Si vous comparez toutes les prestations que la commune de Monthey offre, car il faut toujours tout mettre dans la balance, par rapport aux sociétés. Monthey offre tout aux sociétés, les locaux, l'électricité, le chauffage, etc., ce qui n'est pas le cas dans les autres villes. Demandez ! Ils



reçoivent des subsides et ils paient les locaux. Cela permet aussi à Monthey d'avoir des cotisations basses par rapport à d'autres villes. Il faut donc tout mettre dans la balance. On ne peut pas dire « on prend d'un côté et on ne regarde pas le restant ». On peut donner plus de subventions aux sociétés sportives et culturelles ou on donne les chèques et moins de subventions. Il faut un peu tout mettre dans la balance.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci. Une autre prise de parole ? Non. Je clos donc ici cet objet.

7. Réponse à la question de M. Christian Mayor portant sur les charges de la scolarité professionnelle extra-cantonale

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

La Municipalité va répondre à la question posée par M. Mayor lors de la séance du 9 novembre 2009.

La parole est à la Municipalité.

Intervention de M. J.-B. Duchoud, municipal

Monsieur Mayor s'inquiétait de la complexité pour les jeunes en formation professionnelle formés de l'autre côté du Rhône. Il est vrai que, parfois, le Chablais est un peu éloigné de Sion et que la réalité chablaisienne est parfois mal comprise par certains. Après quelques renseignements et quelques études de l'Etat du Valais la formation professionnelle a pris tout à fait en compte cette situation.

En préambule il est précisé que l'enseignement donné à l'Ecole professionnelle d'Aigle ne concerne que les professions d'employés de commerce et d'employés de commerce de détail.

Actuellement aucune facturation n'est faite par le canton du Valais à ces apprentis. Ils sont entre 20 et 30 par année à faire ce choix.

Différentes variantes existantes. Pour la formation duale, donc la formation d'apprentis en entreprise, pour les apprentis domiciliés en Valais et dont l'employeur est domicilié en Valais, la règle est que l'inscription du jeune se fasse dans l'Ecole professionnelle valaisanne selon les corps de métiers (Sion ou Martigny). Pour les apprentis domiciliés dans le Chablais (St-Gingolph – St-Maurice), les employés de commerce ou les employés de gestion de commerce de détail dont la formation est offerte à Aigle, peuvent s'inscrire sans problème à l'Ecole professionnelle d'Aigle. Il suffit d'envoyer une simple lettre au canton avec la copie de l'inscription de l'Ecole. Pour les apprentis domiciliés en Valais et dont l'employeur est domicilié sur Vaud, leurs inscriptions se font dans l'Ecole professionnelle vaudoise selon les corps de métiers. La procédure pour les apprentis, dont la possibilité est de se former à Aigle, a été largement simplifiée. Par contre, la formation en école, le jeune a le libre choix de s'inscrire dans n'importe quelle école. Les conditions de prise en charge des frais diffèrent selon les critères suivants. Si la formation existe en Valais, le jeune doit suivre la formation en Valais ou alors prouver que ce n'est pas possible en Valais (copies des lettres de candidatures non retenues ou des offres spontanées). La demande est étudiée par le canton qui décide si une prise en charge publique est accordée. Si la formation est inexistante en Valais, une demande doit être adressée au canton pour avoir l'autorisation de suivre une école sur le canton de Vaud qui sera



financée par le canton du Valais. Il y a quelques formules à remplir dans les cas de formations à l'extérieur, pas pour les apprentis, mais pour les écoles professionnelles. Il faut simplement remplir un formulaire « demande d'autorisation de suivre une formation hors canton de domicile » (nom- prénom – coordonnées personnelles – adresse des parents – durée de formation.....), la validation de leur choix professionnel et aptitudes par l'Office d'orientation scolaire et professionnelle, les différentes lettres faites pour les places de travail, les notes ainsi qu'une attestation de domicile. Effectivement, si le canton refuse cette demande, ce qui n'est pas seulement le cas pour les Chablaisiens, mais pour tous les jeunes domiciliés dans le canton, la formation sera à la charge des parents, mais uniquement si elle est dispensée en Valais et si le jeune n'a pas trouvé de place.

Le fait de demander au jeune de déposer une demande n'est pas fait pour lui compliquer la formation, mais pour vérifier l'intérêt réel du jeune (pas que, parce que les copains sont formés sur le canton de Vaud, il préfère aussi y être formé plutôt qu'en Valais) pour cette école ou formation. La formation en école professionnelle représente quand même un engagement d'environ CHF 15'000. -- année pour le canton. Pour les apprentis formés ici, il n'y a pas de problème, si la formation est dispensée sur Aigle, d'aller se former proche de leur lieu de domicile. Nous avons aussi mis en place une chose, avec l'accord du Conseil municipal, pour les apprentis vaudois formés dans les entreprises valaisannes. On a remarqué que ces jeunes avaient besoin certaines fois de cours d'appui et le canton de Vaud n'en dispensait pas. Ils n'avaient aucun aide pour les cours d'appui. Ils avaient d'autres aides. Etant donné que ces jeunes étaient formés sur le canton du Valais, ils ne prenaient pas en compte. Pour tenir compte de cette réalité, nous avons proposé au canton de prendre en charge une partie de ces cours d'appui. La commune de Monthey dispense donc les cours d'appui. Les jeunes vaudois peuvent les fréquenter s'ils sont formés dans des entreprises montheyssannes. La commune paie un tiers de ces cours, l'autre canton un tiers et l'apprenti un tiers.

J'espère avoir pu vous rassurer, Monsieur Mayor, sur la réalité de l'Agglo Chablais.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci Monsieur Duchoud. Pas de prise de parole?



8. Divers

Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers, aux mois de janvier et février derniers, la société « Aigle s'Eclate » a mis sur pied sa traditionnelle revue intitulée «C'est le cirque dans le Chablais».

Comme le mentionne son titre, ce spectacle avait pour but de brocarder certaines particularités régionales et, entre autres, quelques travers montheysans. Il permettait aussi à la ville d'Aigle d'inaugurer sa salle de spectacle fraîchement rénovée.

Dans une optique de rapprochement des différentes entités qui constitueront la future agglomération, le Syndic d'Aigle, qui nous a honorés de sa présence ce soir, a envoyé des invitations aux Municipalités concernées. Il en a également envoyé une à la Commission culturelle de Monthey.

Si je peux comprendre, Monsieur le Président de l'Exécutif, que vous renoncez à cette sollicitation parce que l'agenda du collège municipal montheysan est surchargé, je n'arrive pas à comprendre pourquoi cette invitation n'a pas été transmise aux membres de la Commission culturelle.

Monsieur Mariétan, par cette «rétention d'information» vous avez torpillé une tentative de rapprochement des deux Commissions culturelles. Fort de ce constat, je me demande, parfois, jusqu'à quel point votre intérêt dans le projet d'agglomération est bien réel. Peut-être que vous aurez ce soir, Monsieur le Président, une explication à donner aux membres de la Commission culturelle ?

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Je vais déposer deux choses, un postulat et une motion. Je vais commencer par le postulat.

Le Groupe Gauche Plurielle demande, par voie de postulat, que tous les règlements en vigueur dans notre commune, à la seule exception de ceux à usage interne, soient accessibles au public par le biais du site officiel de la ville, sous une rubrique "réglementation", laquelle pourrait être divisée en sections correspondant aux neuf dicastères. Le site devra ainsi permettre à tout intéressé de consulter le règlement de son choix, et ceci même si ce dernier a été adopté avant l'ère de l'informatique.

Afin de ne pas charger inutilement le programme des prochaines séances du Conseil général et dès lors que notre requête ne nous paraît pas devoir nécessiter de développement particulier, nous vous proposons d'accepter une dérogation au règlement du Conseil général et de voter directement sur ce postulat. Il serait ainsi considéré comme développé ce soir et, si vous nous suivez, directement renvoyé au Conseil municipal pour exécution.

Je pense que cela implique simplement un premier vote sur le principe de la dérogation au règlement, et un second sur l'acceptation du postulat lui-même.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Normalement, on ne peut pas voter sur un point qui n'a pas été mis à l'ordre du jour.



Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Je veux bien venir le développer une fois, mais je ne vois pas quel est l'intérêt. L'argument que je peux vous donner c'est que c'est utile d'avoir les règlements sur le site.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Vous le développez la prochaine séance.

Intervention de M. Roland Dousse (EPM)

Avant que les douze coups de minuit ne sonnent, j'aimerais présenter nos félicitations et nos vœux à M. Dialeste qui fête aujourd'hui ses 46 ans !

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Madame Desponds, je crois savoir aussi qu'il y aura une autre proposition dans ce sens. Alors, attendons d'abord et peut-être qu'on pourra grouper le tout.

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Alors je peux faire ma motion?

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Oui, vous pouvez, mais Mme Anderau d'abord.

Intervention de Mme Catherine Anderau-Trombert (PDC)

Chers municipaux, Monsieur le Président du Conseil général, cela s'adresse particulièrement à vous, mais surtout à tous mes collègues, je vous ai fait part de certaines remarques l'autre soir. Je réitère. Je sais qu'on ne peut pas voter sur un point qui n'est pas à l'ordre du jour. Je propose tout de même que le Conseil général, ici, se prononce ce soir sur un gentleman agreement, où à partir de 23 heures, on finit le point sur lequel on est en cours et ensuite, on passe aux divers. C'est clair que je ne peux pas le faire toute seule, ce n'est pas à l'ordre du jour, mais ce n'est ni une motion, ni un postulat, ni quoi que ce soit ! C'est de demander aux 55 qui sont dans la salle s'ils adhèrent à ma proposition. Merci Monsieur le Président. La parole est à Mme Desponds pour sa motion !

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Je passe la parole à M. Alonso, car c'est lié à mon postulat.

Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)

Merci, effectivement, c'est lié au postulat de Mme Desponds.

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je souhaiterais savoir si la Municipalité peut mettre à disposition des Conseillers généraux un accès extranet sur le site de la Commune qui, soit dit en passant, mériterait un sérieux lifting pour être un peu plus attractif.

Cet accès devrait permettre, par exemple, de bénéficier d'une adresse de courriel personnelle, ce qui éviterait à chacun d'entre nous de recevoir des mails après la fin de son mandat.

Nous pourrions également trouver aisément les coordonnées de nos collègues, échanger des informations, des documents, partager un agenda pour la planification des séances, consulter les règlements de la commune, etc.

Je crois savoir que nos conseillers municipaux bénéficient déjà d'un tel site. Dès lors et sans être un spécialiste, une extension aux élus législatifs ne me paraît pas très compliquée.



Donc est-ce possible et si oui, dans quel délai ?

Je repasse le micro à Mme Desponds.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Je réitère ce que j'ai dit. C'est un postulat parce que c'est une étude que vous proposez au Conseil général qui va le voter et ensuite, le Conseil municipal procédera à l'étude. Nous faisons les choses dans la bonne forme, nous avons un règlement. Nous procédons ainsi.

Intervention de M. Christian Mayor (PLR)

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, estimés collègues, membres de l'exécutif, membre du Tribunal de Police depuis plusieurs législatures, je n'ai été que rarement convoqué auparavant sous l'ère Adrien Morisod. Mais, j'ai tout de même été convoqué et, il est vrai que tout semblait se dérouler pour le mieux. Cependant, depuis cette dernière législature, je n'ai jamais été convoqué. J'apprends par certains cafetiers-restaurateurs de la ville que le Tribunal de Police statue sans ses membres et, notamment, adresse des amendes aux établissements publics pour fermeture tardive. Je vous concède que le Président du Tribunal de Police, M. le conseiller communal, Gilles Borgeaud, est un fin connaisseur de la fermeture des cafés, en particulier le vendredi soir. Mais, il semble que certains patrons contestent les décisions prises par nos « chevalier du bâton depuis une année, motorisés léger ». Du fait de ces contestations dont on m'a fait part, j'aimerais dorénavant pouvoir profiter de toute la finesse des analyses juridiques du commissaire de police et du Président du Tribunal, cela naturellement hors des heures habituelles de travail comme est en droit de l'attendre n'importe quel conseiller général de cette assemblée. J'exige donc, comme membre de pleins droits de ce tribunal, d'être convoqué lors des prochaines séances à des heures où il m'est possible d'être présent ! J'attends votre avis sur ces considérations, Monsieur le président omniscient du Tribunal de Police de Monthey !

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

J'ai toujours une motion, mais concernant mon postulat...

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Votre postulat, vous l'avez déposé aujourd'hui et vous le développerez lors d'une prochaine séance.

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Est-ce que vous m'autorisez à donner le micro à M. Mariétan ?

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Oui, bien sûr !

Intervention de M. F. Mariétan, municipal

Vous aurez compris, Monsieur le Président, que cela sent la connivence. Par rapport à la requête de Mme Desponds et de M. Alonso, je crois que, plutôt que de prolonger la soirée, je vais regarder. Sur le principe, évidemment il n'y a aucun problème. Je vais juste voir ce que cela implique. C'est un petit peu moins exigeant chez vous que chez M. Alonso par rapport aux adresses. Tout le monde connaît mes grandes compétences dans ce domaine. Je suggère qu'une réponse vous soit apportée peut-être pour la prochaine fois car j'aurai l'occasion de m'équiper et de m'armer techniquement et moralement. Sur le principe, je ne vois pas le problème.



Il ne pourrait y avoir qu'un obstacle à caractère technique. C'est ce que je suggère. Si vous ne deviez pas être satisfaite, la prochaine fois il y aura tout le loisir d'enfoncer le clou.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

On est d'accord Monsieur Mariétan.

Intervention de M. F. Mariétan, municipal

Je réponds maintenant à M. Alonso.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Non, d'abord Mme Desponds pour une motion, s'il vous plait !

Intervention de M. F. Mariétan, municipal

Alors, je vous rends le micro.

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, en application de l'article 32 du règlement du Conseil général, le Groupe Gauche Plurielle demande, par voie de motion, la modification du Règlement du Service des Eaux du 1er janvier 1969, et plus spécifiquement de son article 11, dont la teneur est la suivante:

« Tarifs »

"Les tarifs sont fixés par le Conseil communal et peuvent être modifiés en tout temps moyennant avertissement préalable de trois mois par voie d'insertion au Bulletin Officiel du canton du Valais".

Cette motion tend à l'élaboration par le Conseil municipal d'un règlement qui attribue la compétence de fixer les tarifs de la consommation de l'eau potable au Conseil général, plutôt qu'à l'exécutif, et ceci selon des modalités à préciser dans ledit règlement.

Vu l'ancienneté du règlement, le Groupe Gauche Plurielle n'est bien entendu pas opposé à une révision plus complète de celui-ci.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Le Bureau attend cette motion par écrit.

Encore une prise de parole?

Intervention de M. F. Mariétan, municipal

J'ai noté la question, mais surtout la réponse. Elle ne tombe franchement pas bien, parce qu'on parle de l'Agglo aujourd'hui ! J'ai pu aviser votre président vendredi après-midi que, vu l'absence de M. Lattion, je m'étais arrangé avec M. Frédéric Borloz pour qu'il vienne. C'est quand même un signe qui n'est pas insignifiant ni anodin. A charge de revanche, puisque M. Frédéric Borloz m'a demandé de faire la démarche inverse.

Je n'ai aucun souvenir évidemment de cette invitation. Vous savez que cela arrive. Tout à l'heure, le secrétaire régional me disait en partant de ne pas oublier la séance de demain soir de l'Association du Chablais. J'ai une table ronde sur les aspects liés au tourisme, le vice-président n'est pas là. Il y a un objet qui concerne Agoris, Mme Joris, cette dernière ne peut pas, c'est M. Coppey qui va représenter la commune demain. C'est pour vous dire que, encore une fois, je n'ai aucun souvenir de cet épisode-là. Il y a sûrement eu un problème de transmission. Par



rapport à l'Agglo plus sérieusement, je finirai simplement ainsi puisque cela a été l'objet du début de soirée. Cela fait belle lurette qu'on ne dit pas tout, mais qu'il y a un certain nombre de choses qui se passent. Il y a quelques années, par exemple, lorsque l'UCI s'est construit à Aigle, à mon initiative, la ville de Monthey a mis CHF 50'000. -- avec une participation réduite des autres communes de la région pour montrer ainsi l'effort. Cela ne s'est pas tellement su, mais ce n'était pas non plus quelque chose d'anodin.

Pour la petite histoire, nous sommes en train d'organiser une rencontre entre les deux conseils municipaux d'Aigle et de Monthey. Demain ou après-demain, je ne sais plus, j'ai rendez-vous dans le bureau de M. Frédéric Borloz tout simplement parce qu'il est question d'organiser une grande fête fédérale et qu'on envisage de le faire ensemble.

Dernière chose, vous savez que je suis au comité de l'Union des villes suisses. Chaque année, il y a une rencontre qui se fait à l'échelle du pays et, on envisage de déposer une candidature commune.

Je n'avais pas envie de vous le dire, mais, bien évidemment que si le dossier de la liaison directe entre Aigle et Monthey est quelque chose qui se concrétise quand même, c'est parce que nous avons revu les choses à partir du mois de juin l'année passée. Le Conseil d'administration s'est mis en route l'été passé, si cela peut vous rassurer. Je l'espère !

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci. Encore une prise de parole?

Intervention de M. Christian Mayor (PLR)

J'attends la réponse de M. Borgeaud!

Intervention de M. G. Borgeaud, municipal

Monsieur Mayor, je pensais que vous m'aviez oublié ! Juste pour vous informer que le Tribunal de Police n'a pas encore statué. Dans le cadre du fonctionnement, je convoquerai une séance de commission pour vous expliquer le fonctionnement du Tribunal de Police. Il n'y a eu aucune séance du Tribunal. Si vous voulez participer à la signature des amendes, je vous invite, le lundi matin à 6 heures ou le jeudi soir à partir de 20 heures, pour signer 200 à 300 amendes. Vous pouvez venir me donner un coup de main, il n'y a pas de problème !

Intervention de M. Christian Mayor (PLR)

J'estime que pour ces choses-là, le Tribunal de Police doit être réuni, s'il y a des contestations.

Intervention de M. G. Borgeaud, municipal

Toutes les contestations sont traitées en direct avec la personne ou par voie normale des amendes. Cela suit le parcours correct d'une amende. Il n'y a pas de traitement de faveur !

Je convoquerai une séance de commission et on parlera du fonctionnement du Tribunal de Police ! Du moment qu'on convoque le Tribunal de Police, cela engendre des frais. Le client, à la place de n'avoir que l'amende, aura en plus les frais du Tribunal de Police. Je pense qu'on pourra parler de cela dans le cadre de la commission.



Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Merci Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, veuillez apporter toutes vos interventions écrites à notre secrétaire. Oui, Madame Anderau ?

Intervention de Mme Catherine Anderau-Trombert (PDC)

Je croyais avoir demandé qu'on vote !

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Madame Anderau, j'ai répondu qu'il n'y avait pas de vote dans les divers si le point n'est pas mis à l'ordre du jour.

Intervention de Mme Catherine Anderau-Trombert (PDC)

Cela sera à l'ordre du jour de la prochaine séance ?

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Non !

Intervention de Mme Catherine Anderau-Trombert (PDC)

On doit faire quoi ? Une motion d'ordre ? Un postulat ?

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Madame Anderau, il y aura une modification du règlement.

Intervention de Mme Catherine Anderau-Trombert (PDC)

Mais, je n'attends pas jusqu'à 2012 !

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Je suis désolé, mais il n'y a pas de point dans le règlement qui traite de ce point !

Intervention de Mme Catherine Anderau-Trombert (PDC)

Alors, on déposera une motion d'ordre lors de la prochaine séance.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

A chaque fois vous déposez une motion d'ordre. Merci.

Je vous souhaite une bonne soirée Mesdames et Messieurs !

La séance est levée à 23h50.

LE PRESIDENT

LA SECRETAIRE

Christian Fracheboud

Anne-Laurence Franz

RAPPORT DE LA COMMISSION EDILITE ET URBANISME DU CONSEIL GENERAL DE MONTHEY

PLAN D'AMENAGEMENT DETAILLE DU CROCHETAN

I. INTRODUCTION

La commission Edilité & Urbanisme du Conseil Général s'est réunie à trois reprises pour analyser le dossier proposé, soit le 23 novembre 2009, le 1^{er} février et le 8 février 2010.

Lors de la dernière rencontre, étaient présents pour délibérer, Mesdames Emilie Chaperon et Evelyne Bezat, ainsi que Messieurs Gabriel Fabris, Pierre-Alain Martenet, Stéphane Mathez et Jean-Michel Rouiller.

La commission a bénéficié des explications apportées par Messieurs Benoît Schaller, Daniel Comte et David Vigolo. Elle tient à les remercier pour leur disponibilité et pour les réponses apportées aux nombreuses questions suscitées par le plan d'aménagement détaillé (PAD) du Crochetan.

II. PREAMBULE

L'analyse détaillée du Règlement du PAD du Crochetan, lors de la première rencontre en novembre 2009, a suscité plusieurs rectificatifs de la part de la commission :

1. à l'Art.2, il convient de parler de « l'affectation » et non de « l'affection » des zones (lapsus fort mignon, mais que l'on ne saurait conserver) ;
2. la **parcelle 710**, dont l'affectation est reconsidérée (v. décision du Conseil municipal du 9 nov. 2009), doit être retirée des Art. 4, 5 et 13 ;
3. vu le traitement des oppositions (v. décision du Conseil municipal du 9 nov. 2009), il convient de supprimer de l'Art.10 la phrase « **et à l'îlot du Parc du Crochetan** ».
4. l'Art.16, peu clair, doit être complété en précisant notamment les altitudes et les hauteurs des buttes par rapport au terrain naturel ;
5. Enfin, **le plan** doit être adapté, en fonction des modifications du Règlement et des décisions du Conseil municipal du 9 novembre 2009.

Pour toute ces raisons, mais aussi parce que la commission, fort divisée, souhaitait se donner le temps d'étudier en détail ce projet important pour Monthey, le rapport à l'attention du Conseil général a été reporté à 2010.

III. PLAN D'AMENAGEMENT DETAILLE DU CROCHETAN

La commission tient à remercier le Conseil municipal d'avoir tenu compte de ses premières remarques dans son message du 28 janvier 2010 et dans la proposition de règlement amendé.

L'aménagement obligatoire des places de parc en sous-sol, la suppression de l'accès véhicules par la rue du Mabillon et la planification des cheminements piétonniers, sont des mesures qui ont été unanimement saluées par la commission. Il n'en demeure pas

moins que pour cette dernière, de nombreuses incertitudes persistent quant au devenir du futur Parc du Crochetan :

- ♦ Des places de parc sont malgré tout planifiées en surface :
 - derrière le Théâtre et en liaison avec les futures constructions (dérogations prévues dans la nouvelle teneur de l'Art. 6).Interrogée à ce sujet, la municipalité confirme qu'il pourrait s'agir de parcs pour des **cars** (2-3 emplacements) ainsi que de places isolées prévues pour déposer les clients du futur hôtel.
- ♦ D'après le plan, le secteur d'implantation des bâtiments, soit l'îlot « Parc du Crochetan », atteint une surface de plus de **3'500 m²**.
Avec un indice d'occupation au sol (COS) de **0.5**, le règlement autorise la construction d'un ou plusieurs bâtiments d'une surface totale de plus de **1'750 m²** (p.ex. un édifice de 35m x 50m au sol).
Ce, ou ces édifices pourront atteindre 4 niveaux.
- ♦ Malgré les intentions louables de la municipalité, la commission n'a obtenu aucune garantie qu'un tel édifice ne sera pas un jour construit.
Une fois le PAD accepté par le Conseil général, les décisions concernant les bâtiments seront entièrement du ressort du Conseil municipal, autorité compétente en matière d'aménagement du territoire. Seuls les bordiers et les organisations environnementales habilitées pourront éventuellement faire opposition à la mise à l'enquête du projet.
- ♦ La municipalité n'a pas été en mesure de préciser le nombre de bâtiments prévus, ni la teneur exacte du futur projet hôtelier.
- ♦ La commune, en qualité de propriétaire du terrain, à la maîtrise du projet ; toutefois là aussi, aucune garantie n'a été apportée à la commission que la **vente de la parcelle** « îlot Parc du Crochetan » ne se fera pas un jour prochain, au profit d'un investisseur privé.
- ♦ Dès lors, il devient possible d'envisager la mise en place de **clôtures** privatives (haies, grillages, ...) autour du périmètre défini par « l'îlot Parc du Crochetan ». Que l'on songe aux chiens ou aux enfants déambulant dans le parc et qui vendraient troubler la quiétude des hôtes de l'hôtel ...
La commission ne souhaite pas un tel cloisonnement dans une zone qui se veut un parc public.
- ♦ Plusieurs **beaux arbres** poussent actuellement sur le terrain du Crochetan ; or le règlement du PAD ne garantit aucunement leur maintien. Même les deux séquoias derrière le théâtre ne sont pas assurés d'être conservés. Les opposants ont obtenus « que dans la mesure du possible ils seront conservés », mais là encore aucune certitude.
- ♦ La construction de la Tonkinelle, bien que située dans le parc du Cinquantoux, n'a pas nécessité de PAD. Même si on refuse le secteur d'implantation des bâtiments, la commune, si elle reste propriétaire du terrain, a toujours la possibilité, en cas de besoin, de proposer la construction d'un bâtiment d'utilité publique.
- ♦ Enfin, si la ville de Monthey a assurément besoin d'un hôtel –cela l'ensemble de la commission en convient–, est-on vraiment obligé d'en fixer l'emplacement au sein d'un des derniers grands espaces verts de la ville ? Depuis 2003, date de la rédaction du cahier des charges du concours du Crochetan, la ville n'a cessé de croître, la population atteint plus de 17'000 habitants et rares sont devenus les lieux publics de détente : le parc du Cinquantoux, les rives de la Vièze, le Crochetan.

- ♦ A une large majorité, **la commission souhaite donc vivement l'aménagement prochain du parc du Crochetan, mais ... sans bâtiment d'aucune sorte.**

CONCLUSIONS

Consciente de la valeur du Parc du Crochetan et face aux nombreuses incertitudes grevant les projets immobiliers de l'îlot « Parc du Crochetan », la commission se déclare, par 5 voix contre 1, pour **l'acceptation du PAD du Crochetan, sous réserve de modification du plan et de suppression des articles et paragraphes faisant référence aux constructions.**

La commission invite donc l'assemblée à se rallier à ses conclusions et à approuver les modifications proposées.

Monthey, le 17 février 2010.

Jean-Michel Rouiller
Président

Evelyne Bezat
Rapportrice

RAPPORT DE LA COMMISSION EDILITÉ ET URBANISME DU CONSEIL GÉNÉRAL DE
MONTHEY
**DOMAINE DES PORTES DU SOLEIL – APPROBATION DES PLANS D'AMÉNAGEMENT
DÉTAILLÉS**

I. PRÉAMBULE :

La commission Edilité & Urbanisme du Conseil Général s'est réunie le 10 février 2010 pour analyser le dossier proposé.

Etaient présents pour délibérer, Mesdames Emilie Chaperon et Evelyne Bezat, ainsi que Messieurs Claude Berger, Gabriel Fabris, Stéphane Mathez et Jean-Michel Rouiller.

La commission a bénéficié des éclaircissements apportés par Messieurs Jean-Bernard Duchoud et David Vigolo ; elle a également eu le plaisir d'accueillir à cette occasion, Monsieur Christian Fracheboud, Président du Conseil général.

La commission tient à remercier les différents intervenants pour leur disponibilité, ainsi que pour les réponses apportées aux nombreuses questions suscitées par la planification.

II. PLANIFICATION GLOBALE DES PORTES DU SOLEIL

Le projet de planification globale des Portes du Soleil est le fruit de plusieurs années de travaux et de négociations entre les administrations des quatre communes concernées¹, les milieux economico-touristiques² et les organisations de protection de l'environnement³.

Suite au refus en janvier 2007 de la première planification, de nouvelles négociations ont été entreprises, aboutissant en décembre 2009, à la mise à l'enquête publique coordonnée de quatre **plans d'aménagement détaillés (PAD)** :

- ◆ PAD du domaine skiable des Portes du Soleil
- ◆ PAD du Vallon de They
- ◆ PAD des Rives de la Vièze
- ◆ PAD de Grand-Paradis – Barme

Ces quatre plans correspondent à des secteurs bien distincts, présentant des caractéristiques et des potentiels de développement spécifiques.

Le Conseil général de Monthey est appelé à se prononcer sur le **plan d'aménagement détaillé du Vallon de They** –domaine qui concerne le territoire communal– ainsi que sur le **règlement** qui l'accompagne.

D'autre part, étant donné la vision globale qu'implique la planification des Portes du Soleil en terme d'aménagement du territoire et la coordination des procédures nécessaire ici, le Conseil général est également invité à accepter les trois autres PAD et leurs règlements respectifs (Portes du Soleil, Rives de la Vièze & Grand-Paradis – Barme).

¹ Champéry, Monthey, Troistorrens, Val-d'Illiez.

² Les sociétés de remontées mécaniques.

³ Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage, Pro Natura Suisse & Valais, WWF Suisse & WWF Valais.

Tout refus ou modification même partielle de l'un ou l'autre de ces objets, conduit au rejet inéluctable de la planification globale des Portes du Soleil et renvoie à la situation initiale prévalant avant la négociation.

III. PLAN D'AMÉNAGEMENT DÉTAILLÉ DU VALLON DE THEY

Les principales modifications apportées par la nouvelle planification concernent les pistes de ski et l'utilisation de la route reliant Morgins à la Tovassière.

Ces modifications du PAD ont les conséquences suivantes :

- l'aménagement de piste de ski dans le Vallon de they n'est plus admissible à l'exception d'un raccordement Pointe de l'Au-Porte de l'Hiver et de l'aménagement de la piste de Bonnaveau.

La piste de Tovassière est donc supprimée et la descente vers Morgins est canalisée via la piste de Bonnaveau.

- tout enneigement technique est interdit dans le vallon.

Du point de vue de la mobilité :

- la circulation s'effectue sans restriction sur la route reliant Morgins à la cantine d'En They ;
- la circulation est limitée aux seuls ayants-droit, du 25 juin au 25 août pour le tronçon reliant En They à la Tovassière.
- l'aménagement d'un parking de 30 places est prévu au voisinage de la cantine de En They.

En règle générale, le projet de PAD du vallon de They a pour but de définir une affectation adéquate et judicieuse du territoire, afin de permettre la mise en valeur de la nature et du paysage, tout en recadrant la pratique du ski hors piste et le trafic estival non contrôlé. Il espère ainsi proposer du ski agréable durant l'hiver et faire du vallon de They, un point fort du tourisme estival, en favorisant un développement doux et durable.

CONCLUSIONS

Face à l'ampleur du dossier, face à la somme des intérêts en cause, face aux longues et ardues négociations qui ont abouti à la présentation des plans d'aménagements détaillés du domaine des Portes du Soleil, la commission Edilité et Urbanisme n'a pas souhaité remettre en question l'ensemble du travail réalisé. Elle s'est donc prononcée à l'unanimité, en faveur de l'adoption des objets cités.

La commission invite donc l'assemblée à se rallier aux conclusions du message du Conseil municipal daté du 27 janvier 2010 et à approuver les objets soumis à décision.

Monthey, le 17 février 2010.

Jean-Michel Rouiller
Président

Evelyne Bezat
Rapportrice